

Concertation garantie par



CONCERTATION PRÉALABLE
2 SEPTEMBRE – 18 OCTOBRE 2024

ORPINIA

by  SWISS KRONO

Projet d'usine de production
de panneaux à base de bois
(SWISS KRONO) et son
raccordement électrique (RTE)
à Fargues-sur-Ourbise (47)



Dossier de
concertation



www.concertation-projet-orpinia.fr



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	4
L'édito.....	4
Le mot des garants de la CNDP.....	4
Les maîtres d'ouvrage.....	5
Le projet en bref et les chiffres-clés.....	8
Calendrier des temps d'échange.....	9

CHAPITRE

1

L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC	11
--	-----------

Une concertation préalable sous l'égide de la CNDP	12
Les objectifs de la concertation préalable	13
Les modalités de la concertation	13
Le périmètre de la concertation.....	13
Outils d'information du public.....	13
Temps d'échanges.....	14
Modalités de participation du public.....	15
Les engagements des maîtres d'ouvrage.....	15
A l'issue de la concertation.....	15

CHAPITRE

2

LE CONTEXTE GÉNÉRAL DU PROJET	17
--	-----------

La filière bois, de quoi parle-t-on ?	18
Une filière historique confrontée à un enjeu de réindustrialisation.....	18
Le poids de la filière forêt-bois en Nouvelle-Aquitaine et en Lot-et-Garonne.....	20
Les enjeux de la filière bois.....	22

Le bois, pierre angulaire des ambitions de construction durable	24
--	-----------

La place du bois dans les logements durables de demain.....	24
Des prévisions de consommation de panneaux de bois en augmentation.....	25

Des capacités de production françaises insuffisantes	26
---	-----------

La construction en bois encouragée par le cadre réglementaire.....	26
--	----

CHAPITRE

3

LE PROJET ORPINIA	27
--------------------------------	-----------

Les objectifs du projet	28
--------------------------------------	-----------

La localisation du projet	28
--	-----------

Fargues-sur-Ourbise, un site d'implantation adapté.....	29
Un territoire d'accueil moteur pour le projet.....	29

Le fonctionnement des futures installations	29
--	-----------

La composition du projet.....	29
Les grandes étapes du process.....	31
L'alimentation en eau.....	33
L'approvisionnement en matières premières.....	33

Le raccordement électrique du futur site par une liaison souterraine	34
---	-----------

Coût et financement du raccordement électrique.....	34
Principales caractéristiques de la liaison souterraine.....	34
Description des travaux.....	35
De l'aire d'étude au fuseau de moindre impact.....	36

Le calendrier prévisionnel	39
---	-----------

L'évaluation budgétaire du projet Orpinia	40
--	-----------

Les retombées socio-économiques du projet	40
Un projet au cœur de la dynamique économique du territoire.....	40
Les perspectives de création d'emplois.....	41
Les retombées fiscales.....	41

CHAPITRE

4

LES SCÉNARIOS ALTERNATIFS	43
--	-----------

L'absence de réalisation du projet.....	44
Fargues-sur-Ourbise, un site retenu parmi d'autres envisagés.....	44

CHAPITRE

5

LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE	45
---	-----------

La procédure de demande d'autorisation environnementale	46
Le contexte général du site d'implantation	48
Les principaux enjeux environnementaux identifiés	48
Gestion de l'eau.....	48
Qualité de l'air.....	49
Milieu naturel, faune, flore, biodiversité.....	49
Gestion des déchets.....	51
L'énergie.....	51
Les incidences potentielles sur le cadre de vie	53
Incidences sur le trafic routier.....	53
Nuisances sonores.....	54
Intégration paysagère.....	54
Nuisances olfactives.....	54

L'intégration du projet dans son environnement	54
La gestion environnementale du chantier.....	54
Le suivi environnemental.....	54
La gestion du risque incendie.....	55

ANNEXES	56
----------------------	-----------

Liste des abréviations	57
Lexique	58
Index des illustrations	59
Infographie Fibois Landes de Gascogne : La filière Forêt-Bois-Papier, un secteur essentiel en Nouvelle-Aquitaine	60
Liste des textes réglementaires	61
Plan détaillé des futures installations	62

* Les mots marqués d'un astérisque (*) sont définis dans le lexique pages 57 à 58



PRÉAMBULE

L'édito

La société SWISS KRONO porte le projet Orpinia d'usine de production de panneaux OSB à base de bois sur la commune de Farques-sur-Ourbise (47).

Seconde usine de production de panneaux OSB en France après notre installation historique de Sully-sur-Loire, ce projet viendra compléter la production française à partir de la ressource en bois disponible à proximité, au sein notamment du massif forestier des Landes de Gascogne.

Le projet Orpinia a ainsi été conçu comme une réponse aux besoins croissants en produits à base de bois dans la construction, encouragés par de nouvelles exigences réglementaires et motivés par les enjeux de décarbonation du secteur du bâtiment.

En s'implantant au cœur de la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne, le projet participera également à la dynamique de revalorisation économique du territoire, aux côtés des acteurs locaux de la filière.

Convaincu qu'un dialogue de qualité sur les enjeux du projet est une des conditions essentielles de son intégration dans son environnement humain, naturel et économique, SWISS KRONO a souhaité saisir la Commission Nationale du Débat Public* avec le gestionnaire du réseau électrique RTE – qui porte un projet de raccordement du futur site au réseau public de transport d'électricité – afin de mettre en place une concertation préalable au titre du Code de l'environnement.

Cette concertation est pour nous une étape essentielle du projet, qui offrira l'opportunité d'ouvrir le dialogue entre les porteurs du projet, les habitants et les acteurs du territoire, afin de répondre au mieux aux attentes et aux interrogations du public.

Nous espérons pouvoir compter sur votre mobilisation, lors des temps publics et grâce à l'ensemble des outils participatifs mis à disposition, pour faire de cette démarche un temps d'échange constructif au service du projet et du territoire.

Le mot des garants de la CNDP

"Pour chaque concertation qu'elle accompagne, la CNDP désigne un.e ou plusieurs garant.e.s de la concertation. Il ou elle veille à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations diffusées au public et au bon déroulement de la concertation." CNDP



Denis Salles

Denis.salles@garant-cndp.fr



Jean-Marc Divina

Jean-marc.divina@garant-cndp.fr



MA PAROLE A DU POUVOIR

244 boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

<http://www.debatpublic.fr>

Les maîtres d'ouvrage



SWISS KRONO, leader mondial de la fabrication de matériaux à base de bois

Fondé en 1966 et basé à Lucerne en Suisse, le groupe SWISS KRONO est l'un des leaders mondiaux des fabricants de matériaux à base de bois. L'entreprise propose une large gamme de produits dans les domaines de l'aménagement intérieur, des sols et des matériaux de construction.



Figure 1 : Les produits SWISS KRONO

SWISS KRONO emploie actuellement plus de 5 000 personnes sur dix sites de production. Le groupe est présent en Suisse, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Russie, en Ukraine et aux Etats-Unis et fournit des clients dans plus de 120 pays.

En France, la société est implantée depuis 1988 sur la commune de Sully-sur-Loire (45), en région Centre-Val de Loire.

Le site est spécialisé dans la fabrication de panneaux dérivés du bois, à l'attention de clients industriels, de négociants et de grandes surfaces :

- Panneaux de particules et dalles bruts, et panneaux de particules transformés (mélaminés) ;
- Panneaux et dalles « Oriented Strand Board » (OSB).

Avec un volume de production annuel d'environ 825 000 m³, l'établissement de Sully-sur-Loire emploie 370 salariés, dont 18 apprentis, auxquels s'ajoutent entre 40 à 60 intérimaires selon l'activité économique,

Depuis sa création, le groupe SWISS KRONO a mis l'accent sur une utilisation durable des ressources. La stratégie au long cours du groupe englobe des investissements ciblés avec lesquels il favorise la protection de l'environnement et soutient la gestion durable des forêts, tout en veillant à réduire l'utilisation de ressources naturelles. Le groupe SWISS KRONO étudie et investit en permanence pour mettre le plus largement possible en œuvre la durabilité.

Les usines du groupe se fournissent en **matière première*** chez des exploitants forestiers et des sylviculteurs qui gèrent leurs forêts durablement. Les processus de production dans tous les sites sont soumis à d'importantes normes de qualité et font régulièrement l'objet d'une évaluation effectuée par des organismes indépendants.

Le groupe SWISS KRONO est un acteur majeur de l'**économie circulaire*** de par son intégration, dans l'utilisation, de matières premières non utilisées par d'autres filières et gérées durablement.



Figure 2 : SWISS KRONO au sein de la chaîne de valeur de la filière bois

RTE, en charge du raccordement au réseau public de transport d'électricité

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur tout le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés.

RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau à haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte plus de :

- 100 000 kilomètres de lignes aériennes ;
- 6 000 kilomètres de lignes souterraines ;
- 2 800 postes électriques en exploitation ou co-exploitation ;
- 51 lignes transfrontalières.

En Nouvelle-Aquitaine, RTE exploite :

- 12 885 km de lignes aériennes ;
- 968 km de lignes souterraines ;
- 356 postes électriques.



Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 33 pays.

En tant que responsable du réseau public de transport d'électricité, RTE exerce ses missions de service public en :

- Assurant un haut niveau de qualité de service ;
- Accompagnant la transition énergétique et l'activité économique ;
- Assurant une intégration environnementale exemplaire.

En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité, quels que soient les choix énergétiques futurs. RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.

Pour en savoir plus sur RTE :

consultez le site
www.rte-france.com



En vertu des missions de service public qui lui sont conférées, RTE assure le raccordement et l'accès, dans des conditions non discriminatoires, au réseau public de transport d'électricité. **Ainsi, RTE a en charge le raccordement du projet Orpinia de SWISS KRONO au réseau de transport public d'électricité, en tant que maître d'ouvrage.**

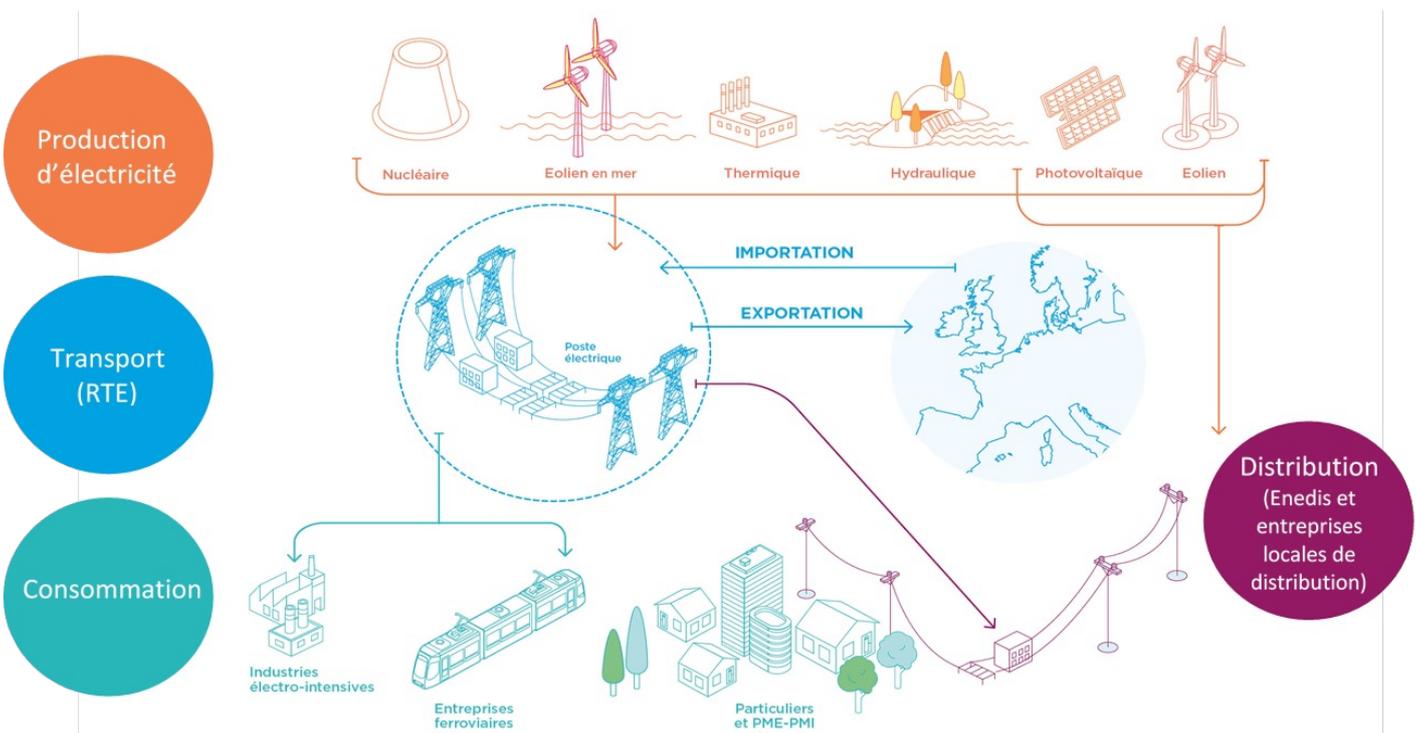
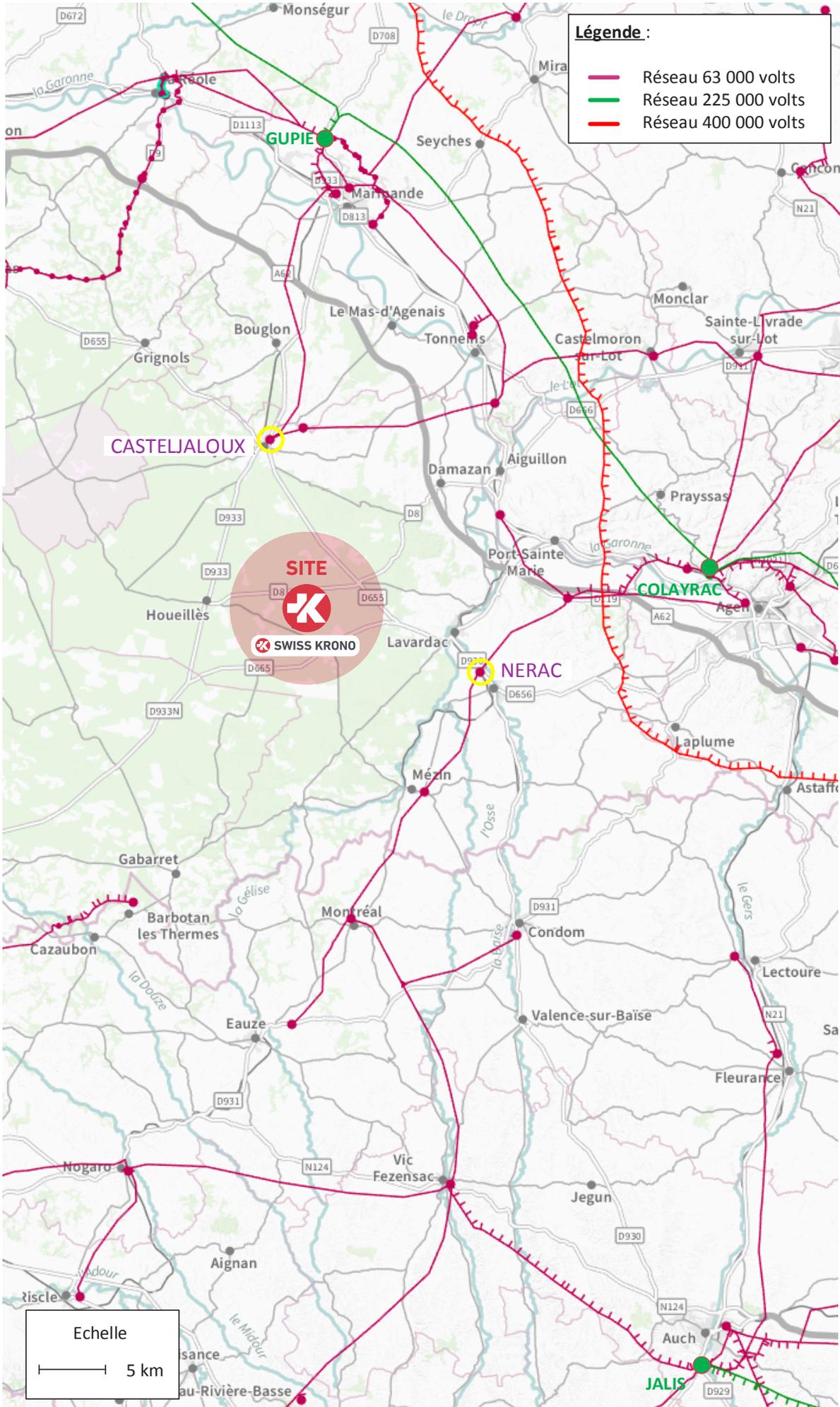


Figure 3: La position de RTE au sein du paysage électrique



Le projet en bref et les chiffres-clés

La société SWISS KRONO porte un projet d'usine de production de panneaux OSB à base de bois sur la commune de Fargues-sur-Ourbise, dans le Lot-et-Garonne (47).

Intitulé « Orpinia » - en référence à l'Orpin, une fleur des alpes et Pinia, pour le pin -, ce projet permettra une production de panneaux OSB à partir de la ressource en bois disponible à proximité, au sein notamment du massif forestier des Landes de Gascogne, à destination du secteur de la construction et en réponse aux besoins croissants identifiés par la filière.

Afin d'assurer l'alimentation électrique de l'usine, RTE porte, en parallèle, un projet de raccordement du futur site au réseau public de transport d'électricité, via une liaison en technique souterraine d'environ 26 km jusqu'au poste électrique situé sur la commune de Nérac.

CHIFFRES-CLÉS DU PROJET :

420
000
m³

420 000 m³ de panneaux OSB produits par an en phase 1, et jusqu'à **600 000 m³** en phase 2¹

340
M€

340 millions d'euros d'investissement en phase 1 et 52 millions d'euros supplémentaires en phase 2

140

140 emplois directs en phase 1, et environ 500 emplois indirects

35

35 hectares d'emprise foncière (phases 1 et 2)

2027

2027 : Mise en service de l'usine² (phase 1)

¹ Soit l'équivalent de 2450 000 tonnes vertes (non séchées) en phase 1, et jusqu'à 350 000 tonnes vertes en phase 2.

² Une 2^e phase est envisagée à horizon 2032-2033, qui reste à confirmer de la part des porteurs du projet.

Calendrier des temps d'échange

Débat-mobile n°1

Fête d'Houeillès

Dimanche 8 septembre

Réunion publique d'ouverture

Salle socio-culturelle,
Fargues-sur-Ourbise

Mercredi 11 septembre, 18h

Débat-mobile n°2

Mairie de Fargues-sur-Ourbise

Judi 12 septembre (9h-12h)

Réunion thématique : « Quelle contribution du projet Orpinia à l'économie locale du territoire ? »

Radio CFM 92 (92,1 MHz)

<http://cfmradio47.com>

Mercredi 25 septembre, 18h

Débat-mobile n°3

Marché de Casteljaloux

Mardi 1^{er} octobre (matin)

Atelier thématique n°1 : Intégration du projet dans son environnement proche

Salle des Fêtes de Houeillès

Mardi 1^{er} octobre, 18h

Atelier thématique n°2 : Enjeux environnementaux et sécurité industrielle

Salle socio-culturelle,
Fargues-sur-Ourbise

Mercredi 9 octobre, 18h

Réunion publique de synthèse

Salle des Fêtes de Houeillès

Mercredi 16 octobre, 18h

A l'exception des débats-mobiles, une **inscription préalable** sur le site de la concertation **www.concertation-projet-orpinia.fr** est recommandée pour chaque temps d'échange.

ORPINIA

by  SWISS KRONO

CHAPITRE

1

L'information et la participation du public

Le projet Orpinia de Fargues-sur-Ourbise fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L.121-8 du Code de l'environnement, qui se déroule du 2 septembre au 18 octobre 2024 (7 semaines).

Une concertation préalable sous l'égide de la CNDP

Au regard du montant d'investissement (340 millions d'euros en phase 1, 52 millions supplémentaires en phase 2), les maîtres d'ouvrage ont fait le choix de saisir conjointement la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), en application de l'article L. 121-8-II du Code de l'environnement.

Après étude de cette saisine, la CNDP a décidé d'organiser **une concertation préalable**, dont elle définit les modalités, et a désigné **Messieurs Jean-Marc DIVINA et Denis SALLES garants de cette concertation**.



La Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Autorité administrative indépendante créée en 1995, la CNDP est chargée de garantir le droit à l'information et à la participation du public sur tout projet susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, qu'ils soient privés ou publics.

L'action de la CNDP et de ses garants est guidée par les principes suivants :



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis
du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics

Le rôle des garants

Les garants ont pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation. Leur action s'inscrit dans le respect du principe du droit à l'information et à la participation du public, reconnu par la réglementation française (Convention d'Aarhus, Charte de l'environnement, Code de l'environnement). Pour ce faire, ils sont les garants, en liaison avec les porteurs du projet et leurs partenaires, du respect des principes et des valeurs de la CNDP.

À l'issue de la concertation, indépendamment du rapport qui sera rédigé par les porteurs du projet, les garants rédigent un bilan rendu public qui vise à répondre aux quatre questions suivantes :

- *Le public a-t-il été suffisamment informé du projet, de ses enjeux, de ses caractéristiques et de ses impacts ?*
- *Le public a-t-il pu s'exprimer dans des conditions satisfaisantes lui permettant de formuler des remarques, faire des suggestions et donner son avis sur le projet ??*
- *Le public a-t-il obtenu des réponses satisfaisantes à ses questions ?*
- *La concertation a-t-elle fait émerger des points d'amélioration du projet ?*

Les objectifs de la concertation préalable

Le Code de l'environnement précise que la concertation préalable doit permettre de débattre :

- De l'**opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques du projet** ;
- Des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts** significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des **solutions alternatives**, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet ;
- Des **modalités d'information et de participation du public** après concertation préalable.

SWISS KRONO et RTE veilleront à ce que les outils de participation proposés tout au long de la concertation permettent d'aborder l'ensemble des questions évoquées ci-dessus.

Les modalités de la concertation

LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

Le périmètre de la concertation est composé des communes suivantes :

- 9 communes de la **Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne** :

Allons, Boussès, Caubeyres, Durance, Fargues-sur-Ourbise, Houeillès, Pindères, Pompogne et Sauméjan.

- 8 communes de la **Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas** :

Ambrus, Damazan, Monheurt, Puch-d'Agenais, Razimet, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Pierre-de-Buzet

- 6 communes de la **Communauté de communes Albret Communauté** :

Barbaste, Buzet-sur-Baïse, Nérac, Lavardac, Réaup-Lisse et Pompiéy.

Il englobe ainsi **23 communes** et environ **19 000 habitants**.

OUTILS D'INFORMATION DU PUBLIC

L'annonce de la concertation

La concertation préalable est annoncée 15 jours avant son ouverture, soit le 9 août au plus tard :

- Sur le **site internet** de la concertation : www.concertation-projet-orpinia.fr
- Dans la **presse locale** (Sud-Ouest, La Dépêche du Midi)
- Par **affichage en mairie** des communes du périmètre.

L'ouverture de la concertation fera également l'objet d'une **communication presse** afin d'être annoncée dans les médias locaux.

Le dossier de concertation

Le présent document contient **l'ensemble des informations utiles à la concertation** sur le projet. Il est mis à disposition du public en ligne, sur le site internet de la concertation, en version papier dans les mairies des communes du périmètre et lors de chaque temps d'échange.

Une **synthèse** du dossier est également mise à disposition.

Le site internet de la concertation

Un site internet dédié au projet et à la concertation est mis en place : www.concertation-projet-orpinia.fr

Il centralise les informations et les documents liés au projet, et permet tout au long de la concertation le dépôt de contributions (avis, propositions, questions) et l'inscription aux temps d'échange. Une rubrique dédiée fournit au fur et à mesure les réponses aux questions posées par le public.

Dépliants d'information

Des dépliants d'information seront également mis à disposition dans l'ensemble des mairies du périmètre et lors des temps d'échange. Ils seront distribués aux habitants des communes de Fargues-sur-Ourbise, Boussès, Durance et Houeillès.

TEMPS D'ÉCHANGES

Réunion publique d'ouverture

Mercredi 11 septembre, 18h

Salle socio-culturelle, Fargues-sur-Ourbise

La réunion d'ouverture a pour objectif de poser le cadre de la concertation et de présenter les modalités d'information et de participation du public. Elle permettra la présentation du projet et de la concertation avant un temps d'échange avec le public dans la salle.

Réunion thématique :

« Quelle contribution du projet Orpinia à l'économie locale du territoire ? »

Mercredi 25 septembre, 18h

Débat diffusé en direct sur la radio locale CFM 92 (92,1 MHz)

<http://cfmradio47.com>

Cette réunion organisée sous forme de conférence-débat a pour objectif d'échanger autour des retombées du projet en termes d'emploi, de l'intégration du projet dans la filière du bois et des synergies avec les activités locales, en donnant la parole à différents experts du sujet.

Le public pourra s'exprimer en distanciel, par l'envoi de questions en direct ou par téléphone.

Deux ateliers thématiques :

- **Atelier n°1 : Intégration du projet dans son environnement proche**

Mardi 1e octobre, 18h

Salle des Fêtes de Houeillès

24 avenue Adrien Lamothe

- **Atelier n°2 : Enjeux environnementaux et sécurité industrielle**

Mercredi 9 octobre, 18h

Salle socio-culturelle, Fargues-sur-Ourbise

Les ateliers thématiques ont pour vocation d'approfondir certains éléments du projet en croisant le regard du territoire avec le regard de professionnels.

Trois débats-mobiles

- **Dimanche 8 septembre**

Fête d'Houeillès

- **Jeudi 12 septembre (9h-12h)**

Mairie de Fargues-sur-Ourbise

1 place Jean Moulin

- **Mardi 1e octobre (matin)**

Marché de Casteljaloux

Place de la République

Ces débats-mobiles organisées autour d'une exposition proposent un temps d'échange privilégié entre le public et les porteurs du projet. Ils permettent de présenter le projet, les modalités de la concertation, de recueillir les avis du public et d'inviter le public aux autres temps d'échange organisés.

Réunion publique de synthèse

Mercredi 16 octobre, 18h

Salle des Fêtes de Houeillès

24 avenue Adrien Lamothe

Afin de restituer au public la synthèse des temps de concertation, d'informer sur l'état d'avancement du projet et sur les suites qui seront données à la concertation, de répondre aux questions et de recueillir des avis complémentaires, une réunion publique de restitution est organisée le mercredi 16 octobre.

Lors de cette réunion, les porteurs du projet présenteront les premiers enseignements qu'ils tirent de cette démarche. Un temps d'échange avec le public sera également proposé.

À l'exception des débats-mobiles, une **inscription préalable** sur le site de la concertation est recommandée pour chaque temps d'échange.

Lors de chaque temps d'échange, les organisateurs et les garants de la CNDP veilleront au respect des principes de la participation : transparence de l'information apportée, égalité de traitement entre les participants, recherche d'inclusion de tous les publics, écoute et respect de tous les points de vue.

MODALITÉS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Tout au long de la concertation préalable, le public pourra formuler ses avis, questions et propositions :

- Via un **formulaire de contribution** sur le site internet de la concertation (www.concertation-projet-orpinia.fr)
- Sur les **registres papier** mis à disposition dans les mairies de Fargues-sur-Ourbise, Boussès, Durance et Houeillès.
- Lors des **temps d'échange** listés ci-dessus.

Le public peut également adresser ses observations et propositions concernant plus spécifiquement le processus de concertation aux garants :

- Monsieur Jean-Marc DIVINA :
jean-marc.divina@garant-cndp.fr
- Monsieur Denis SALLES :
denis.salles@garant-cndp.fr

Commission Nationale du Débat Public
244, Boulevard Saint-Germain 75007 Paris
(<http://www.debatpublic.fr>)

LES ENGAGEMENTS DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Tout au long de la concertation préalable, SWISS KRONO et RTE s'engagent à :

- **Fournir en toute transparence l'ensemble des informations nécessaires** à la bonne compréhension du projet par le public, en produisant des documents intelligibles et accessibles à toute personne non-spécialiste du sujet ;
- **Répondre à toutes les questions** qui seront posées par le public ;
- **Analyser l'ensemble des avis, commentaires et propositions** formulés lors des temps d'échange ou déposés via les différents outils de participation mis à disposition ;
- **Mettre en ligne les comptes-rendus des temps d'échange** sur le site internet dédié à la concertation ;
- **Faire connaître au public les enseignements tirés de cette concertation préalable** et les éventuelles évolutions ou adaptations à apporter au projet.

À L'ISSUE DE LA CONCERTATION

Dans un délai d'un mois à l'issue de la concertation préalable, les garants établissent **un bilan** de la démarche. Ce bilan résume la façon dont la concertation s'est déroulée et présente les observations et les propositions formulées par le public. Le bilan des garants est transmis à la CNDP, au représentant de l'État et aux maîtres d'ouvrage. Il est rendu public sur les sites internet de la concertation et de la CNDP.

Deux mois au plus tard après la publication du bilan des garants, et en réponse à ces derniers, les maîtres d'ouvrage remettent leur propre rapport sur la concertation. Ce rapport présente les enseignements de la concertation tirés par les maîtres d'ouvrage, les mesures jugées nécessaires pour en tenir compte et les réponses apportées aux recommandations des garants. Le rapport est rendu public sur les sites internet de la concertation et de la CNDP.

À l'issue de la publication de la réponse du maître d'ouvrage, la participation du public se prolongera durant **la concertation continue** et la CNDP désignera un garant pour assurer, dans ce cadre, la bonne information du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.





Zoom sur...

La concertation Fontaine de RTE

La Circulaire ministérielle du 9 septembre 2002 dite « Fontaine » concerne le développement du réseau public de transport d'électricité et les projets d'ouvrages de réseaux publics de distribution de tension supérieure ou égale à 63 000 volts, et fixe les modalités de la concertation pour les projets de construction et reconstruction à neuf ce type d'ouvrages.

Dans ce cadre, une concertation spécifique sera organisée dans le prolongement de la concertation préalable du public du projet Orpinia. Cette concertation sera menée sous l'égide du préfet du Lot-et-Garonne, avec les services de l'État, les communes et les associations du territoire concernées.

Son objectif est de valider :

- L'Aire d'Étude (AE) : l'aire géographique au sein de laquelle seront recherchés les différents fuseaux possibles.
- Le Fuseau de Moindre Impact (FMI) du raccordement : recherche et comparaison des fuseaux potentiels dans l'aire d'étude puis choix de celui de moindre impact. Le tracé de la liaison de raccordement est ensuite défini à l'intérieur du FMI.

Les enseignements du bilan des garants seront pris en compte dans le cadre de la concertation Fontaine. Pour ce faire, l'Aire d'Étude (AE) et le Fuseau de Moindre Impact (FMI) ne seront validés qu'après la fin de la concertation préalable du projet Orpinia et de son raccordement RTE.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine définira ultérieurement les modalités de la concertation Fontaine applicables au projet de raccordement RTE.



CHAPITRE
2

Le contexte général du projet

La filière bois, de quoi parle-t-on ?

UNE FILIÈRE HISTORIQUE CONFRONTÉE À UN ENJEU DE RÉINDUSTRIALISATION

La France est le 4^e pays européen le plus boisé avec un taux de boisement de 31% et 17,3 millions d'hectares de forêt en France métropolitaine³. C'est le type d'occupation du sol le plus important après l'agriculture, qui couvre plus de la moitié de la France métropolitaine.

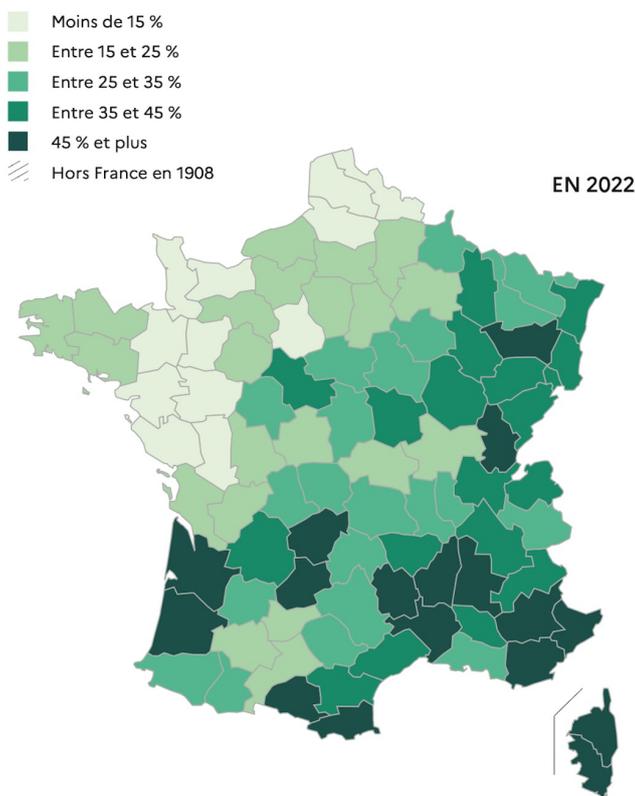


Figure 5 : Taux de boisement des départements - Extrait de l'inventaire forestier IGN 2022

En France, la répartition des peuplements peut être divisée selon trois groupes : les feuillus, les conifères, et les peuplements mixtes.

Dans le Sud-Ouest de la France, les peuplements forestiers sont assez diversifiés géographiquement. Si l'ancienne Région Aquitaine produit en majorité du pin maritime, les anciennes Régions Limousin et Poitou-Charentes sont plutôt marquées par une large proportion de peuplements de feuillus.

3 Memento de l'inventaire forestier, IGN, 2023 - <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique219>

4 Rapport sur La structuration de la filière forêt-bois, ses performances économiques et environnementales, Cour des Comptes, 2020 : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-structuration-de-la-filiere-foret-bois>

5 La production biologique de bois en forêt correspond à l'accroissement de matière bois produit par la croissance des arbres pendant une période donnée.

6 Memento de l'inventaire forestier, IGN, 2023

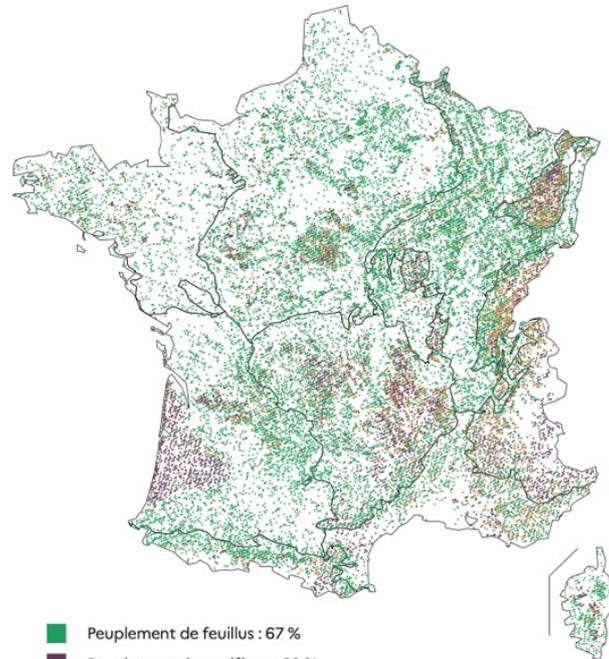


Figure 6 : Répartition de la composition des peuplements en France métropolitaine

La ressource « bois » est à la base de la filière forêt-bois, qui inclut la **sylviculture***, l'exploitation forestière, le travail du bois (sciage, charpente et menuiserie, plaquage, panneaux, parquets et pâte), les secteurs de l'énergie, le secteur de la construction, le secteur de l'ameublement et de l'agencement, et le secteur industriel par la production de papier, carton, emballage, palettes, etc.

En France, cette filière représente environ 440 000 emplois et 60 000 entreprises tous métiers confondus⁴, dont la valeur ajoutée s'élève à environ 13 milliards d'euros, soit 0,5% du PIB, en 2018.

La production biologique⁵ s'élève chaque année à environ **87,8 millions de m³ de bois⁶** dans les forêts françaises, dont on en récolte environ 48 millions de m³. Au sein de la récolte commercialisée, 63% correspond à des résineux et 37% à des feuillus.

Volume sur pied de la forêt selon les anciennes régions administratives				
Forêt de production hors peupleraie selon l'essence principale du peuplement				
Unité : million de m ³				
	Poitou-Charentes	Aquitaine	Limousin	Nouvelle-Aquitaine
Chêne	30	64	33	127
Châtaignier	7	17	13	37
Hêtre	n.s.	11	12	24
Autres feuillus	12	33	16	62
Pin maritime	7	89	n.s.	97
Douglas	0	0	24	24
Sapin épicéa	0	2	12	15
Autres résineux	3	5	9	16
	60	221	121	402

n.s. : non significatif, précision insuffisante

Figure 7 : Les peuplements de la forêt en Nouvelle-Aquitaine - IGN - années de référence de l'inventaire : 2015 à 2019

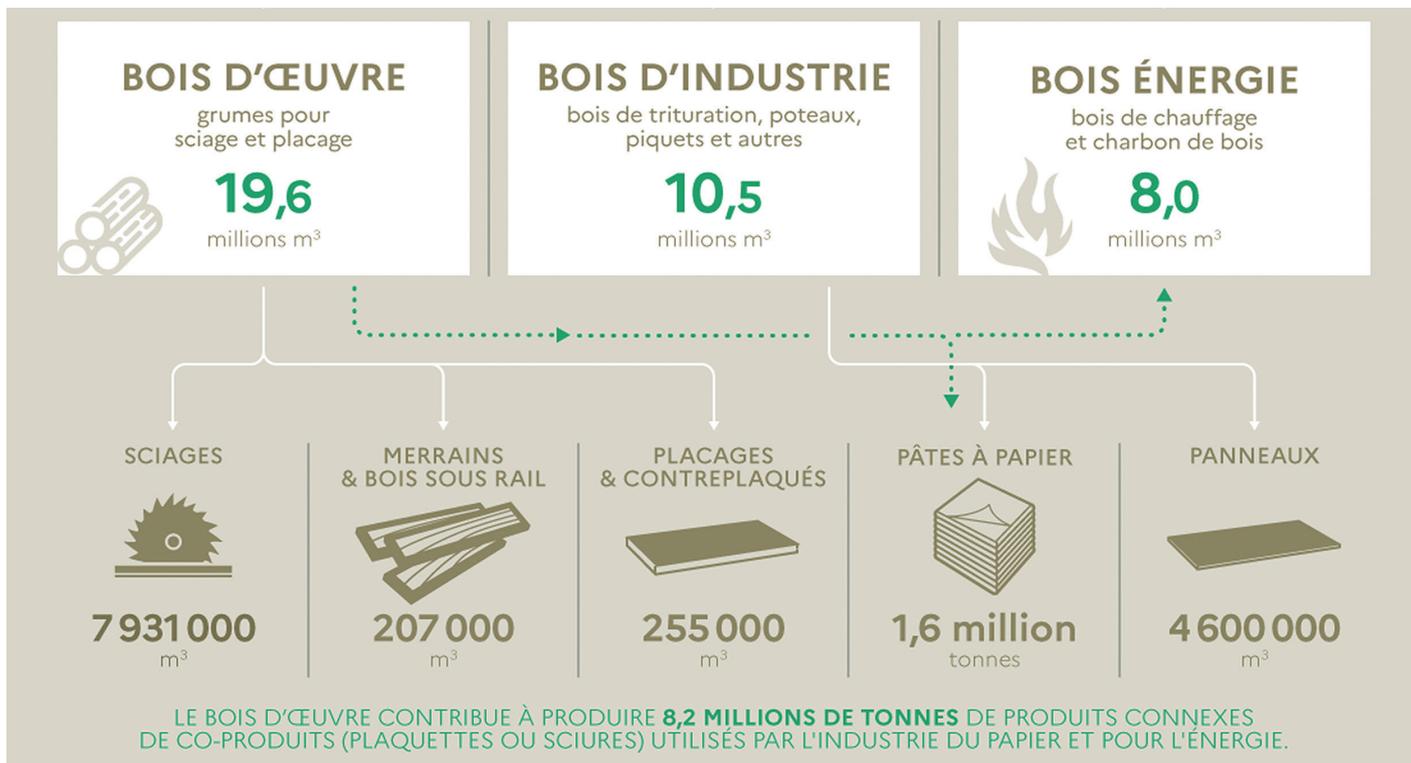


Figure 8 : Les différents types de transformation du bois (Source : Agreste 2019)

La transformation du bois est répartie en trois grandes catégories : bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie. Le bois d'œuvre représente la majeure partie du volume transformé mais il est à noter qu'en 10 ans le volume de bois utilisé pour produire de l'énergie a été multiplié par trois. L'entreprise SWISS KRONO qui porte le projet Orpinia se positionne essentiellement sur la partie « bois d'industrie » (panneaux OSB, MDF, particules, stratifié ...).

Malgré un gisement en bois important en France, cette filière industrielle connaît une période de déprise depuis le début des années 2000. A titre d'exemple, la production française de sciage

a chuté de 22% depuis 2005⁷, on ne compte plus que 1 500 scieries sur le territoire national de nos jours, contre 5 000 en 1980 et 15 000 en 1960. Encore aujourd'hui, 40 à 80 scieries disparaissent chaque année⁸ sous l'effet d'une délocalisation de l'activité vers d'autres pays européens.

En effet, comme le montre le graphique ci-dessous, **la balance commerciale française de la filière forêt-bois est déficitaire**. Autrement dit, on importe aujourd'hui davantage de ressource qu'on en exporte. Au regard des volumes de production français, il y a donc **un enjeu de réindustrialisation de la filière française** pour rééquilibrer la balance commerciale française.

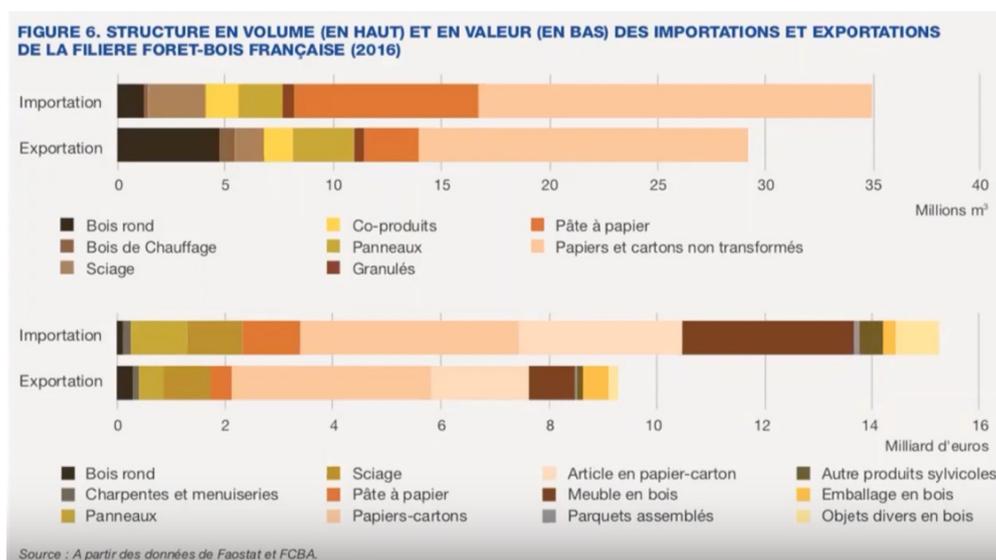


Figure 9 : Importations et exportations de la filière forêt-bois française (2016)

7 Institut de l'économie pour le climat - i4CE 2020

8 Analyse financière du milieu de la scierie, Banque de France pour le compte de la Fédération Nationale du Bois, 2018

LE POIDS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN NOUVELLE-AQUITAINE ET EN LOT-ET-GARONNE

La forêt occupe 34% du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine. A la fois bassin d'emplois, puits de carbone et réserve de biodiversité, la forêt couvre l'espace régional avec de grandes disparités entre les départements. La Nouvelle-Aquitaine est ainsi la **première région française pour la récolte du pin maritime**, qui façonne l'identité du massif forestier des Landes de Gascogne, l'un des plus vastes d'Europe, en bordure duquel SWISS KRONO prévoit d'implanter son usine.

La forêt des Landes s'étend sur plus de 600 000 hectares (ha) et héberge une forte culture des activités forestières et du travail du bois. Au-delà de son emprise spatiale, cette forêt cultivée de production présente quelques caractéristiques fortes, parmi lesquelles :

- **Une majorité de propriétaires privés** (à 90% mais dont 75% de la superficie appartient à moins de 20% des propriétaires) ;
- **Une activité économique**, liée à la sylviculture, à l'exploitation et à la transformation des bois ;
- **Une grande sensibilité aux incendies et aux tempêtes**, ayant entraîné le développement d'une politique active de prévention depuis plusieurs décennies ;
- **Un intérêt écologique particulier** avec la préservation de certains secteurs liés au caractère historique des milieux humides de la lande (**ripisylves***, zones humides, lacs côtiers, « courants », dunes côtières...), aujourd'hui intégrés dans le réseau NATURA 2000.

L'ouest du département du Lot-et-Garonne est intégré dans le massif forestier des Landes de Gascogne, dont l'historique quasi-monoculture du Pin maritime a engendré une implantation locale d'une filière de transformation du bois. Avec un rythme d'exploitation de 10 000 ha par an en moyenne, **la forêt landaise est avant tout une forêt cultivée de production**, à destination du marché français et international (essentiellement vers l'Espagne). L'industrie de seconde transformation, bien structurée sur le territoire régional, appartient à de grands groupes internationaux (EGGER, SMURFIT, GASCOGNE, FINSA...) qui ont installé des unités de fabrications de pâte à papier et de panneaux.

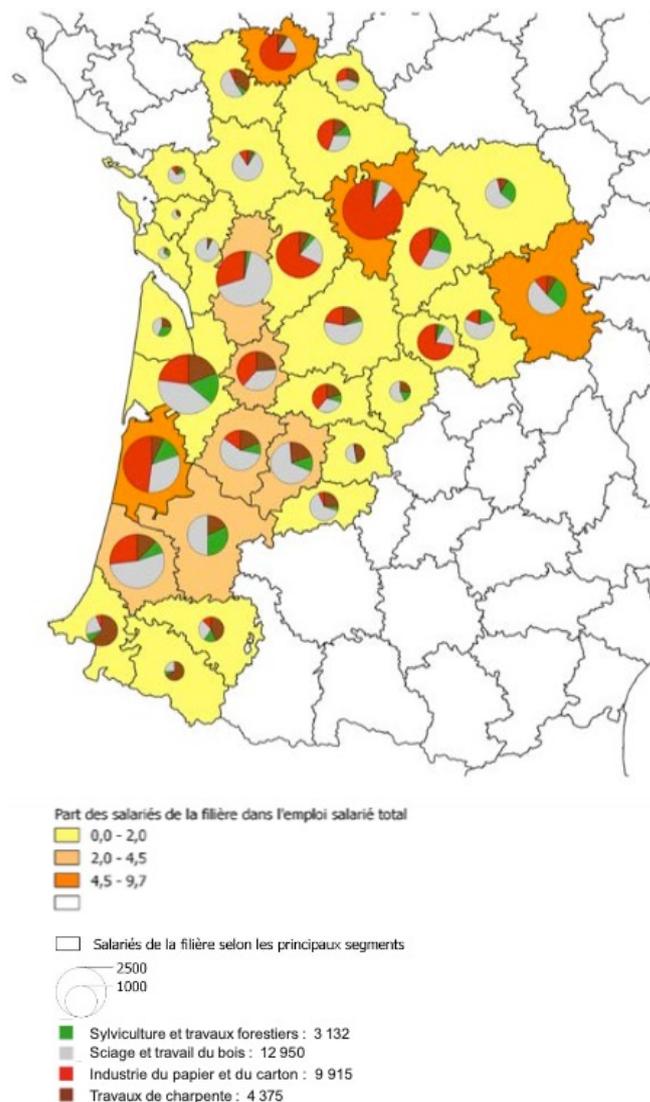


Figure 10 : Les emplois salariés dans la filière forêt-bois en 2017

En 2017 la filière forêt-bois de la région Nouvelle-Aquitaine employait⁹ **3 132 salariés** dans le domaine de la **sylviculture et des travaux forestiers**, **12 950 personnes** dans des entreprises de **sciage et de travail du bois**, **9 915 personnes** dans **l'industrie du papier et du carton** ainsi que **4 375** dans des entreprises **de travaux de charpente**.

En 2019, la Nouvelle-Aquitaine disposait de **337 entreprises d'exploitation forestière et de 237 entreprises de sciage**¹⁰.

En 2020, **la balance commerciale des principaux produits de la filière bois en région Nouvelle-Aquitaine était excédentaire** (1 539 millions d'euros d'exportation et 1 325 millions d'euros d'importation tous produits confondus). La balance commerciale du département du Lot-et-Garonne était à l'équilibre.

Enfin, plus de **4 000 élèves étaient en formation dans la filière forêt-bois** en Nouvelle-Aquitaine¹¹ sur l'année scolaire 2019 – 2020.

9 Agreste – Memento Forêt-Bois Nouvelle-Aquitaine 2021

10 Ibid.

11 Ibid.

Malgré tout, à l'instar de la dynamique nationale de la filière, les entreprises liées au bois sur le territoire du Lot-et-Garonne subissent depuis trente à quarante ans une déprise qu'une récente réindustrialisation

tente d'inverser. Cette filière représente en effet **un potentiel de création de dizaines de milliers d'emplois locaux non délocalisables**, en particulier dans les territoires ruraux et post-industriels.



Zoom sur...

L'histoire de la forêt des Landes de Gascogne

Une partie de la forêt des Landes est d'origine naturelle, constituée de forêts mixtes. Certaines zones du littoral gascon étaient déjà boisées il y a deux mille ans et occupaient près de 200 000 hectares (à proximité de Lacanau, Arcachon, La Teste de Buch, Biscarrosse et en Marensin). Les premières techniques de gemmage¹² ont été mises au point dans des forêts très semblables à celles que l'on connaît aujourd'hui. Le pin maritime, espèce endémique, était l'essence largement majoritaire.

Cependant, la plus grande partie du territoire aujourd'hui occupée par la forêt des Landes de Gascogne était une zone humide habitée et travaillée, jusqu'au 19^e siècle, par une population agropastorale. Les représentations des derniers paysans de cette région tel le berger landais perché sur ses échasses, sont témoins de ce mode d'existence, alors viable pour le plus grand nombre.

La volonté d'implanter la forêt est due à plusieurs raisons qui ont émergé à la même époque durant le 19^e siècle : nécessité de fixer les dunes mobiles du littoral, assainissement de la lande, intérêt économique des dérivés de la résine, etc. La loi impériale du 19 juin 1857 dite « **Loi relative à l'assainissement et la mise en culture des Landes de Gascogne** » promulguée par Napoléon III, donne naissance à la forêt des Landes telles qu'elle est connue aujourd'hui.

La première génération de pins plantés pendant la seconde moitié du 19^e siècle arrive à maturité au début du siècle suivant. Le procédé de gemmage s'étend à toute la Gascogne landaise, se modernise et s'industrialise. On exploite désormais des milliers d'hectares de pins pour extraire « **l'or blanc** » **des Landes de Gascogne**, servant à produire de l'essence de térébenthine¹³ et de la colophane¹⁴.

Au fil des années, le gemmage disparaît peu à peu, face à la concurrence des pays où la main d'œuvre est moins chère, et surtout face à la concurrence des produits chimiques pétroliers qui se substituent à la colophane et à l'essence de térébenthine. En 1990, le gemmage disparaît définitivement de la forêt des Landes, après plus de 2 000 ans d'existence.

Après avoir connu pendant la première partie du 19^e siècle un essor important, **les industries du bois et du papier se sont définitivement installées comme des acteurs notables de l'économie régionale.**

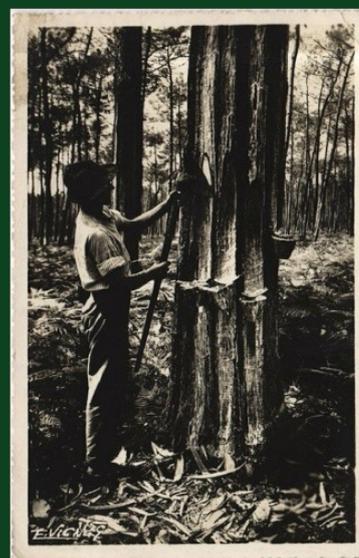


Figure 11 : Photographie d'un gemmeur en train de récolter la résine

12 Pratique visant à récupérer de la résine sur un résineux préalablement blessé.

13 L'essence de térébenthine est une huile essentielle obtenue par purification puis distillation de la résine récoltée sur des arbres résineux vivants, principalement des pins maritimes. Elle est notamment utilisée comme solvant de peinture.

14 Dérivée de la térébenthine, la colophane est utilisée en application sur les archets pour faire vibrer les cordes des instruments à cordes frottées.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE BOIS

Alors que les forêts assurent de multiples fonctions, - notamment économiques, environnementales ou sociétales -, la filière forêt-bois doit aujourd'hui concilier de nombreux enjeux pour permettre son développement et assurer sa pérennité¹⁵.

Des enjeux économiques

La filière forêt-bois fait vivre 60 000 entreprises et plus de 400 000 emplois directs. La forêt de Nouvelle-Aquitaine génère une plus-value économique importante (on estimait en 2020 que les entreprises de la filière bois de Nouvelle-Aquitaine, réalisaient un chiffre d'affaires de plus de 10 milliards d'euros)¹⁶. Facteur de production, elle est le premier maillon d'une chaîne économique qui regroupe des activités de main d'œuvre, de transformation artisanale ou industrielle, de commerce de gros ou de détail et de services.

Malgré le poids de cette filière et la croissance des gisements de bois (cf. ci-dessous), à horizon 2030, la forêt landaise sera sous-exploitée¹⁷, ce qui signifie que le taux de prélèvement sera inférieur à la croissance annuelle des forêts.

Il y a ici un **enjeu de structuration de la filière** afin d'optimiser la production. Comme le rappelle la Fédération nationale du bois, la France compte 3,5 millions de propriétaires forestiers, avec des propriétés parfois très morcelées, ce qui pénalise l'exploitation de la forêt.

Des enjeux environnementaux :

La forêt des Landes de Gascogne joue un rôle fondamental **de régulation des eaux, de protection contre l'érosion des sols et contribue à l'atténuation du changement climatique** grâce au stockage du carbone. Le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a ainsi estimé que la forêt française devrait permettre de réduire les émissions françaises de 10 millions de tonnes d'équivalent CO₂ d'ici à 2030.

Dans le même temps, la forêt des Landes de Gascogne subit également les effets du réchauffement climatique, qui ralentit la croissance des arbres et accroît leur mortalité, réduisant ainsi leurs capacités de capture de carbone.

Par ailleurs, les entreprises forestières et les scieries de la région Nouvelle-Aquitaine se sont impliquées dans le processus de certification. Sur l'ensemble de la récolte, un peu plus de 7 millions de m³ de bois sont issus de forêts certifiées gérées durablement (label PEFC majoritaire), soit 70 % de la récolte contre moins de la moitié dans le restant de la France¹⁸.

Il y a donc un double enjeu : d'une part, celui d'**une gestion durable de la forêt**, d'autre part, celui de l'anticipation des évolutions à venir et de l'**adaptation de la forêt landaise** au réchauffement climatique. Une des solutions pourrait être de diversifier les essences, dont certaines seraient mieux adaptées que le pin maritime, à l'évolution du climat.

Des enjeux de souveraineté industrielle

Comme le montre le point précédent, la France dispose encore **d'importantes perspectives de développement pour l'ensemble de la filière forêt-bois et notamment en Lot-et-Garonne**. Cette filière est d'ailleurs reconnue depuis 2013 comme l'une des 34 filières industrielles d'avenir, dans le cadre du programme Nouvelle France Industrielle. Plus récemment, dans le cadre du plan de réindustrialisation « France 2030 » présenté en 2021, les professionnels de la filière estiment qu'environ 1 milliard d'euros de financement publics par an sur cinq ans sera dédié à la filière bois.

Le soutien des investissements autour d'activités innovantes et à haute valeur ajoutée doit permettre, non seulement d'assurer la pérennité des emplois et des entreprises existantes sur le territoire, mais également de sécuriser la souveraineté industrielle du secteur de la construction bois en France, de développer l'outillage industriel, de circonscrire les besoins en énergie et de valoriser les sous-produits du bois, afin de répondre aux besoins nationaux par une production locale.

15 Cf. l'infographie Fibois en annexe de ce document

16 Programme Régional de la Forêt et du Bois Nouvelle-Aquitaine 2020 - 2030

17 Source : France Stratégie, Note d'analyse « Vers une planification de la filière forêt-bois », juillet 2023

18 Programme Régional de la Forêt et du Bois Nouvelle-Aquitaine 2020 - 2030



Zoom sur...

La ressource : le gisement de bois en France et en Nouvelle-Aquitaine

En France, le stock de bois sur pied connaît une forte progression depuis une trentaine d'années, passant de 1,8 milliard de mètres cubes en 1985 à 2,8 milliards en 2019¹⁹. Il s'agit d'une croissance de presque 50% en une trentaine d'années. Seuls les départements des Landes et de la Gironde, fortement touchés par les tempêtes de 1999 et 2009, ont vu leur volume sur pied diminuer sur la même période.

L'augmentation du stock de bois est plus forte pour les feuillus (+ 56 %) que pour les résineux (+ 38 %). En trois décennies, le stock de bois vivant est passé de 137 m³ à l'hectare à 173 m³ à l'hectare en moyenne. Dans le même temps, le nombre de tiges à l'hectare a légèrement diminué : les arbres étant plus gros et/ou plus grands, les peuplements sont donc plus riches.

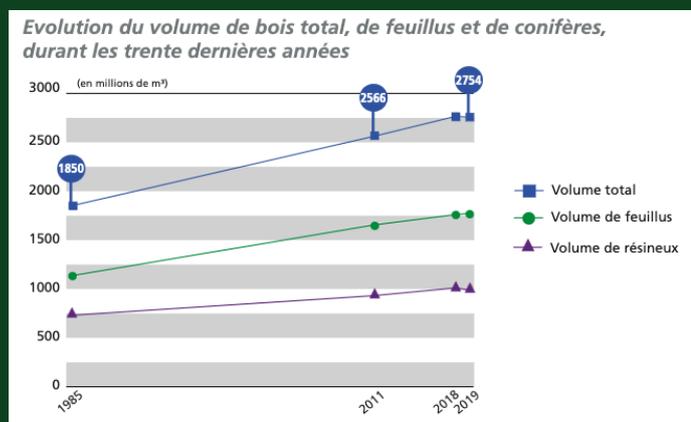


Figure 12 : Évolution du volume de bois total durant les 30 dernières années – Memento IGN 2023

Il faut également préciser que les tempêtes de 1999 et 2009 ont permis la mise en culture de plus de 350 000 ha de jeune peuplement, qui nécessitent des **éclaircies*** et qui vont donc produire massivement du bois de trituration.

A l'horizon 2025, il existe donc un **décalage entre la production du massif et les besoins des industriels, qui se traduit par un stockage de bois sur pied** et qui entraîne une forte augmentation des volumes en forêt. Cette situation est préoccupante pour les bois d'œuvre, dont la production est l'objectif premier des forestiers, un sylviculteur ne disposant que de peu de temps pour la réalisation de ces éclaircies s'il veut produire du bois de qualité.

On estime enfin qu'à l'horizon 2040, **la disponibilité totale des ressources en pin maritime en Aquitaine va augmenter très fortement** (+43% par rapport à 2023) avec quelques exceptions pour certaines classes d'âge²¹.

Un récent état des lieux de la ressource en pin maritime sur la région Nouvelle-Aquitaine²⁰ a mis en avant une surface forestière globalement stable, avec plus de 900 000 ha de futaies de pin maritime de plus de 5 ans en 2021, et un volume aérien de pins maritimes en hausse sur les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne.

À partir de ces données, et compte tenu de la croissance des arbres à venir, l'étude QUASPARE a mis en avant l'évolution suivante du volume sur pied jusqu'en 2030 :

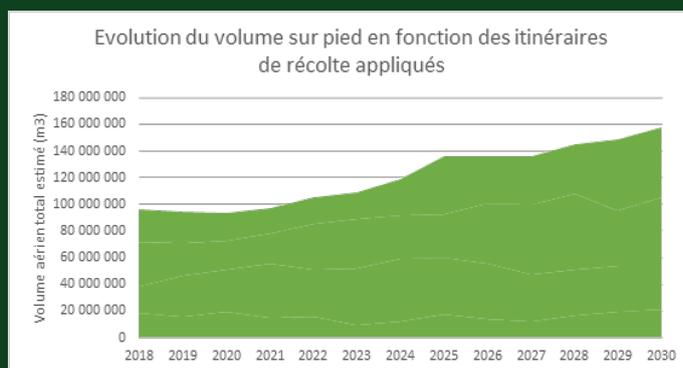


Figure 13 : Évolution du volume sur pied en fonction des itinéraires de récolte appliqués, 2021

19 Memento de l'inventaire forestier - IGN - 2020

20 Étude QUASPARE, 2022

21 Ressource en pin maritime en Aquitaine à 2050 – Mise à jour des études 2012 et 2018, étude financée par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, FIBOIS Landes de Gascogne et GASCOGNE Bois.

Le bois, pierre angulaire des ambitions de construction durable

LA PLACE DU BOIS DANS LES LOGEMENTS DURABLES DE DEMAIN

La **construction bois** désigne « toutes les techniques constructives à base de bois permettant de réaliser un bâtiment neuf (résidentiel et non-résidentiel) : celles-ci sont l'ossature bois, le système poteau-poutre, les panneaux massifs contrecollés ou contrecloués, le colombage traditionnel et le bois massif empilé. Les travaux d'isolation thermique par l'extérieur ainsi que ceux de charpente ne sont pas pris en compte dans cette définition »²².

La place de la construction bois ne cesse de croître, d'une part pour répondre à des demandes réglementaires d'utilisation de produits biosourcés et de bois de manière spécifique, d'autre part pour **favoriser la décarbonation du secteur du bâtiment**, qui représente 23% des émissions de **gaz à effet de serre*** en France – dont près des deux tiers sont issus de la construction en tant que telle.

Contrairement aux autres matériaux dont les procédés de fabrication sont très émetteurs de gaz à effet de serre, tels que le béton, le bois n'a pas à être fabriqué : il doit seulement être découpé et préparé selon l'usage que l'on souhaite en faire (ossature et charpente, isolation, menuiserie, aménagements

extérieurs et intérieurs, etc.). Par ailleurs, chaque mètre cube de bois permet de stocker entre 700 et 800 kilos de CO₂ au cours de sa vie, ce qui réduit d'autant le **bilan carbone*** de la construction. Aux côtés d'autres **matériaux biosourcés***, le bois apparaît donc comme **un matériau incontournable de la construction durable**, au service de la transition énergétique du secteur du bâtiment.

L'utilisation du bois permet par ailleurs de bénéficier des qualités spécifiques de ce matériau, parmi lesquelles :

- **Une résistance au feu** : le bois se consume progressivement et de façon identifiée, en gardant ses propriétés mécaniques sur le volume non dégradé.
- **Une polyvalence** qui couvre toutes les utilisations en construction. Le bois d'ingénierie recomposé permet notamment de grandes portées et des constructions en hauteur.
- **Une légèreté et une modularité** qui facilitent les surélévations et optimisent les fondations. Le bois permet ainsi la préfabrication d'éléments de grande dimension en filière sèche, limitant le temps de chantier et la consommation d'eau.

En 2022, **22 200 logements ont été construits en bois en France**²³, qu'il s'agisse de maisons individuelles ou de logements collectifs. La construction bois est encore plus sollicitée pour les bâtiments tertiaires publics et privés, pour lesquels il représente 13,1% de part de marché en 2022, et **jusqu'à 23,5% pour les bâtiments industriels et artisanaux**.

Si le bois représente actuellement environ **10% du marché de la construction**, la filière nationale ambitionne de voir son utilisation tendre vers 20 voire 30%²⁴.

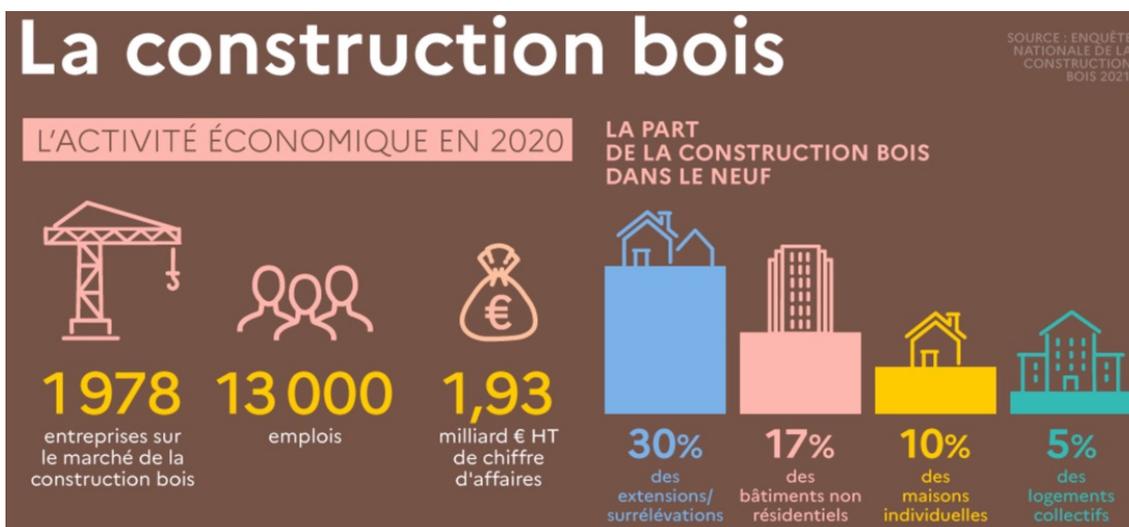


Figure 13 : Les chiffres-clés de la construction bois

22 Enquête nationale de la construction bois, France Bois Forêt, juillet 2023.

23 Ibid.

24 Sources : B+L OSB Market Study Oct. 2021 / Insee / "Plan Ambition Bois-Construction 2030"



Zoom sur...

Les chantiers de construction en bois

Contrairement aux idées reçues, le bois est un matériau très résistant, même au feu. Les maisons à ossature bois peuvent atteindre une longévité égale à celles construites en briques ou en parpaings.

Par ailleurs, la phase chantier, lorsqu'il s'agit de construction bois, permet de contourner plusieurs difficultés inhérentes au secteur :

- Un chantier bois est en moyenne **30% plus rapide qu'un chantier béton** grâce à la préfabrication en atelier (on constate en moyenne un gain de 4 à 6 mois sur l'exécution des travaux) ;
- Un chantier bois est également **plus propre** en évitant notamment les émanations de poussières liées à la fabrication du béton ;
- Un chantier bois implique par ailleurs **moins de rotations de camions** (réduction de 6 à 8 fois des rotations de camions en phase de gros œuvre) ce qui permet de réduire les nuisances liées au bruit des allers-retours des camions et bétonneuses.

DES PRÉVISIONS DE CONSOMMATION DE PANNEAUX DE BOIS EN AUGMENTATION

Avec une perspective de croissance démographique en France qui reste soutenue, les analyses les plus courantes font apparaître un besoin de construction de nouveaux logements de l'ordre de 400 000 à 500 000 par an.

Au regard des objectifs nationaux fixés pour le développement de la construction de bâtiments en bois, le secteur de la construction anticipe **une forte croissance de la demande de produits à base de bois dans la construction** dans les années à venir, et singulièrement de panneaux OSB, très présents dans les constructions en structure bois, mais aussi dans les constructions traditionnelles (cf. ci-dessous les différentes applications des panneaux OSB dans la construction).

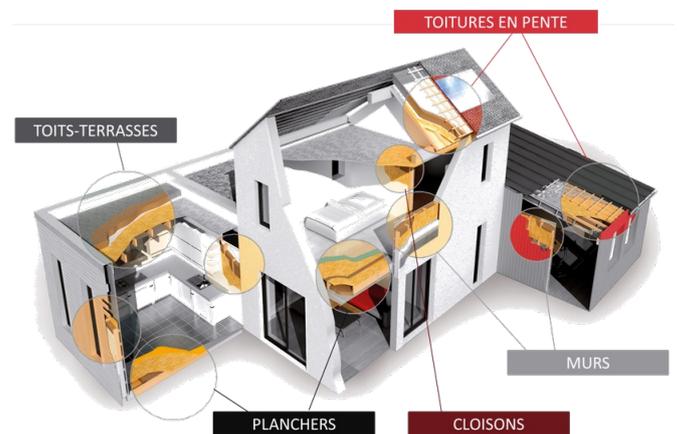


Figure 14 : L'OSB et ses applications

SWISS KRONO fait d'ores et déjà le constat que le développement des ventes d'OSB sur les 20 dernières années suit une tendance générale positive, et tout particulièrement en ce qui concerne les produits à haute valeur ajoutée comme les panneaux OSB à rainures et languettes, dont les ventes ont largement dépassé celles des panneaux OSB standard.

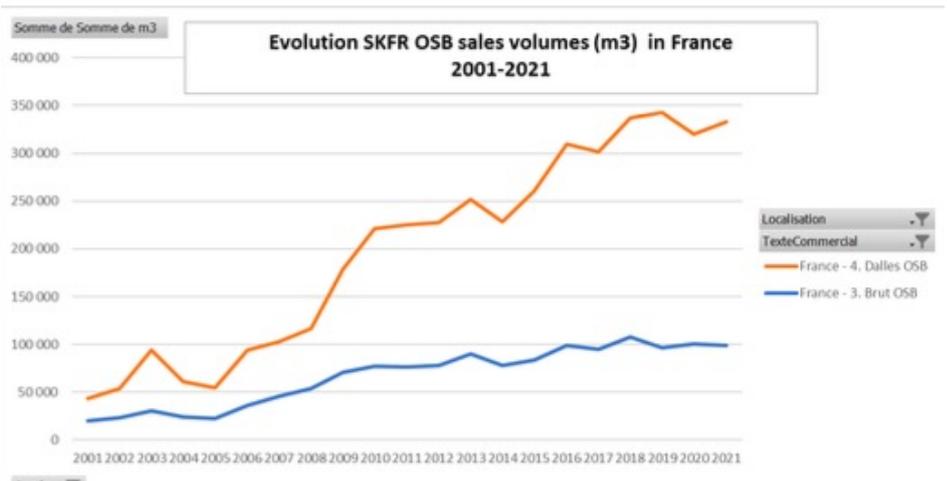


Figure 15 : Évolution des volumes de ventes d'OSB en France par SWISS KRONO SAS

DES CAPACITÉS DE PRODUCTION FRANÇAISES INSUFFISANTES

Malgré l'essor de la construction en bois et la disponibilité de la ressource sur le territoire national, **la production française ne parvient pas à répondre à la demande de matériaux bois**, qui sont aujourd'hui majoritairement importés depuis d'autres pays européens – l'Allemagne, l'Autriche et les pays Scandinaves en tête.

Afin de limiter l'importation de ces matériaux – parfois d'ailleurs produits à partir de bois issus de forêts françaises –, promoteurs et constructeurs appellent à **renforcer la filière bois française amont** pour répondre aux besoins croissants du secteur, en particulier pour la fabrication d'éléments de construction.

Dans le cas des panneaux OSB, par exemple, l'usine SWISS KRONO à Sully-sur-Loire est aujourd'hui la seule usine de fabrication d'OSB sur le territoire français avec une capacité totale de production d'OSB de 400 000 m³ par an et dont la majorité du volume est vendue sur le marché français.

A l'heure actuelle, cette production ne permet pas de couvrir tous les besoins sur le territoire français et des tensions sur les prix et les quantités ont pu être constatées par les professionnels et les particuliers depuis quelques années.

Cette situation de tension d'un marché en plein développement sur le territoire français ne disposant pas à ce jour d'une offre de production suffisante est une des principales raisons du projet Orpinia, qui permettrait non seulement de répondre à l'ensemble de la demande française, mais également d'envisager l'exportation des produits finis vers les pays de la péninsule ibérique (Espagne et Portugal).

La construction en bois encouragée par le cadre réglementaire

En France, plusieurs lois et programmes encouragent l'utilisation de matériaux en bois, notamment dans la construction, favorisant la croissance de la production.

Le Label « Bâtiment biosourcé » :

Depuis 2012, le label Bâtiment biosourcé permet de **valoriser l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction**. Il définit un **cadre réglementaire**, d'application volontaire. Il dispose de plusieurs niveaux d'exigence quantitatifs (en fonction de la masse mise en œuvre) et qualitatifs (fiche de déclai-

ration environnementale et sanitaire, recourt au bois issu de forêts gérées durablement, assurer une faible émission de composés organiques volatils).

Le plan d'action ministériel :

En 2018, le gouvernement a initié un **plan d'action interministériel**, qui identifie **18 actions prioritaires pour accompagner le développement de la filière bois**, autour de trois axes :

- Mobiliser et renouveler durablement la ressource forestière ;
- Développer les marchés finaux, soutenir l'innovation et l'investissement ;
- Améliorer la performance environnementale de la filière et son développement dans les territoires.

La Loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) :

Promulguée le 23 novembre 2018, la Loi ELAN a introduit plusieurs mesures en faveur du bois et des matériaux biosourcés dans la construction :

- Introduction de la **préfabrication** (dispositif constructif largement utilisé en bois construction) dans le code de la construction et de l'habitation ;
- Annonce de mesures en faveur de la **construction de maisons individuelles préfabriquées** ;
- Annonce d'une **réglementation environnementale en 2020** qui devra prendre en compte le stockage de carbone dans les matériaux de construction que les matériaux biosourcés.

La Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, une **nouvelle réglementation environnementale et thermique pour la construction** a été mise en place : la RE2020. Celle-ci remplace la RT2012 (Réglementation Thermique 2012), alors en vigueur, et établit de nouvelles règles pour la construction de bâtiments neufs afin de réduire l'impact environnemental et décarboner le secteur.

En réponse aux objectifs de neutralité carbone affichés pour 2050, la RE2020 introduit de **nouveaux indicateurs** pour évaluer la performance énergétique, l'empreinte carbone et l'isolation thermique des bâtiments en été. Cela passe notamment par un nouvel indicateur, appelé « l'IC construction » pour « Indicateur Carbone construction », calculé sur la durée de vie du bâtiment.

Ces indicateurs encouragent une utilisation accrue des énergies renouvelables, des matériaux biosourcés et du bois pour la construction.



CHAPITRE
3

Le projet ORPINIA

Les objectifs du projet

Le projet Orpinia prévoit la **création d'une usine de production de panneaux OSB**, dérivés du bois, sur la commune de Fargues-sur-Ourbise (47). Il s'agira de la seconde usine de production d'OSB en France, après celle de Sully-sur-Loire exploitée par SWISS KRONO depuis 1998.

Avec un objectif de production fixé à 420 000 m³/an en phase 1 – et jusqu'à 600 000 m³/an en phase 2²⁵ –, le projet représentera **un maillon essentiel de la filière bois** au niveau national. Il viendra par ailleurs renforcer la dynamique de réindustrialisation du territoire autour de l'activité de transformation locale du bois.

Le projet porte les ambitions suivantes :

- **Répondre aux besoins croissants en produits à base de bois dans la construction**, en France et en Espagne notamment, grâce à une production locale de panneaux OSB. Cette production viendra compléter celle de Sully-sur-Loire, qui est aujourd'hui insuffisante pour couvrir les besoins du territoire français.
- **Accompagner la transition énergétique de la filière du bâtiment** grâce aux matériaux bois, identifiés par la nouvelle réglementation RE2020 comme un levier de décarbonation du secteur et ainsi encouragés par les pouvoirs publics.
- **Promouvoir des techniques et concepts de constructions innovants**, ainsi que de nouveaux produits à haute valeur ajoutée, qui pourront bénéficier à l'ensemble de la filière française de la construction bois.
- **Participer à la revitalisation économique des Landes du Lot-et-Garonne et s'inscrire dans la dynamique de réindustrialisation de la filière bois en Région Nouvelle-Aquitaine**, non seulement par l'activité générée par le projet et les emplois créés, mais plus largement par les synergies qui pourront être induites avec les acteurs locaux de la filière, au bénéfice de l'attractivité du territoire dans son ensemble.

La localisation du projet

Le projet Orpinia doit s'implanter sur la commune de Fargues-sur-Ourbise, au sein de la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne, en Lot-et-Garonne (47). À plus long terme, des installations complémentaires sont également envisagées sur la commune de Houeillès, sur une parcelle contiguë.

Le site envisagé se situe sur des terrains anciennement occupés par Alliance Forêts Bois, sur une superficie d'environ **35 hectares**, toute phase comprise.

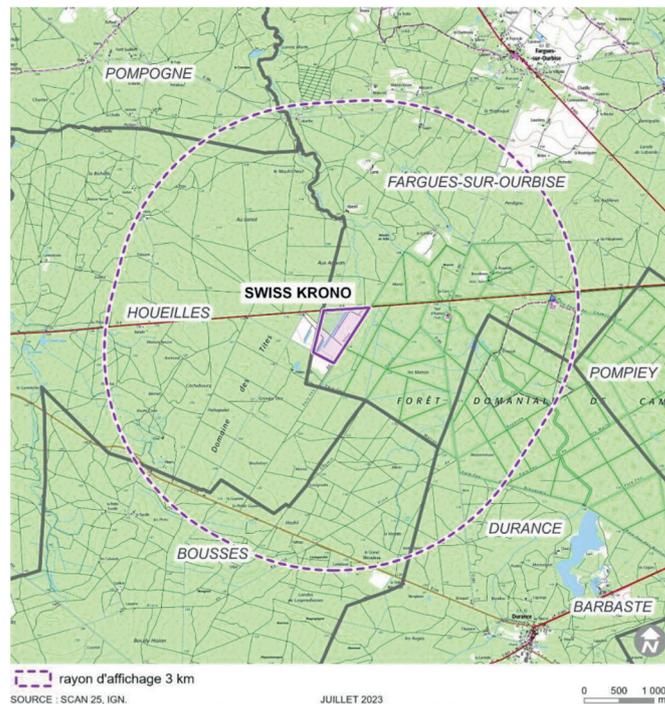


Figure 16 : Implantation prévue du projet Orpinia (Source : Scan 25, IGN)

Le site est situé en zone rurale, à 4 km au sud-ouest des habitations de Fargues-sur-Ourbise. Il est entouré :

- A l'est, par des boisements ;
- Au sud, par l'ancien site de la société Alliance Forêts Bois ;
- A l'ouest, par des bassins de rétention puis des boisements ;
- Au nord, par la route départementale D8, puis des boisements.



Figure 17 : Vue aérienne du site d'implantation (Source : BD ORTHO 2021, IGN)

25 Soit l'équivalent de 245 000 tonnes vertes (non séchées) en phase 1, et jusqu'à 350 000 tonnes vertes en phase 2.

FARGUES-SUR-OURBISE, UN SITE D'IMPLANTATION ADAPTÉ

Un approvisionnement sécurisé en lisière de la forêt landaise

Situé à 60 km d'Agen et de Mont-de-Marsan, à 100 km de Bordeaux et à 150 km de Toulouse et de Pau, le site d'implantation bénéficie d'une **position géographique privilégiée**. Il est à proximité à la fois des zones d'approvisionnement potentielles et de la zone commerciale visée, à savoir le sud de la France et la péninsule ibérique. Il est en effet situé en bordure du massif forestier des Landes de Gascogne, l'un des plus vastes d'Europe, à proximité d'une activité dense de sylviculture, ce qui permettrait de fournir la majorité des bois nécessaires à la production des panneaux OSB.

Des infrastructures de transport adaptées au projet

Le site bénéficie par ailleurs d'**infrastructures de transport adaptées à l'activité du projet**. Il est situé à proximité immédiate de la route départementale D8, qui permettra l'approvisionnement de rondins de bois et l'expédition de panneaux OSB jusqu'au réseau autoroutier, sans traversée d'agglomération. La gare de fret de Tonneins (47), située à une vingtaine de kilomètres du site pourra également permettre un recours au ferroviaire, notamment pour la livraison des colles utilisées dans le process. Des expéditions par voie maritime sont également envisageables depuis le port de Sète, port relié à Tonneins par le train.

Un site préalablement industrialisé

Une partie de la parcelle d'implantation est déjà industrialisée et héberge une activité de traitement et de stockage des bois à terre à la suite de la tempête Klaus de janvier 2009 qui a touché la région. Le choix de cette emprise permet ainsi de limiter la consommation de nouveaux espaces, dans une démarche de lutte contre l'artificialisation des sols.

UN TERRITOIRE D'ACCUEIL MOTEUR POUR LE PROJET

Une intégration dans un tissu économique local

Le projet Orpinia prévoit de s'implanter au cœur du bassin industriel de la forêt landaise, une forêt de production de 600 000 ha qui fait travailler de nombreuses entreprises locales sur l'ensemble de la chaîne de valeur du bois, depuis son exploitation jusqu'à sa transformation : récoltants, scieries,

producteur d'emballages, papetiers, producteurs de panneaux, construction bois, etc.

En utilisant en grande partie la ressource locale du pin maritime et les **coproduits*** ou **déchets de bois*** des autres acteurs de la filière, le projet s'inscrit pleinement dans le tissu économique local. Il offrira de nouveaux débouchés aux sylviculteurs et aux industriels du bois, et participera ainsi à **la redynamisation industrielle d'une filière historique** sur le territoire.

Une attention particulière des collectivités territoriales

Au niveau local, le projet Orpinia bénéficie du soutien du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne, de la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne composé de 27 communes – au premier rang desquelles celle de Fargues-sur-Ourbise –, qui se sont prononcés à l'unanimité en faveur du projet.

Depuis les premières prises de contacts, SWISS KRONO poursuit des échanges réguliers avec les élus locaux et les services de l'État pour travailler à la bonne intégration du projet sur le territoire.

Le fonctionnement des futures installations

LA COMPOSITION DU PROJET

La ligne de production de panneaux OSB sera composée des éléments suivants :

- Un **stockage automatisé de rondins de bois**, permettant le stockage de 120 000 m³ de bois (70 000 tonnes sèches) sur une hauteur de 8 mètres ;
- Une **ligne d'écorçage** des rondins ;
- Une **ligne de préparation des lamelles** constituant les quatre couches du panneau (coupeuse) ;
- Une **ligne de préparation de matières recyclées** constituant une partie des deux couches intérieures ;
- Un **sécheur rotatif** direct ;
- Un **triage**, permettant la séparation des différentes granulométries de lamelles après séchage ;
- Une **unité d'encollage** des lamelles ;
- Une **ligne de production** équipée d'une ligne de formation (conformatrices) et d'une presse ;
- Une **unité de découpe des panneaux OSB**, puis un **refroidisseur** en étoile ;
- Un **atelier de dalles**.

Le bâtiment de production, qui accueillera la ligne de production ainsi qu'un espace de stockage des produits finis, disposera d'une surface totale d'environ 51 000 m².

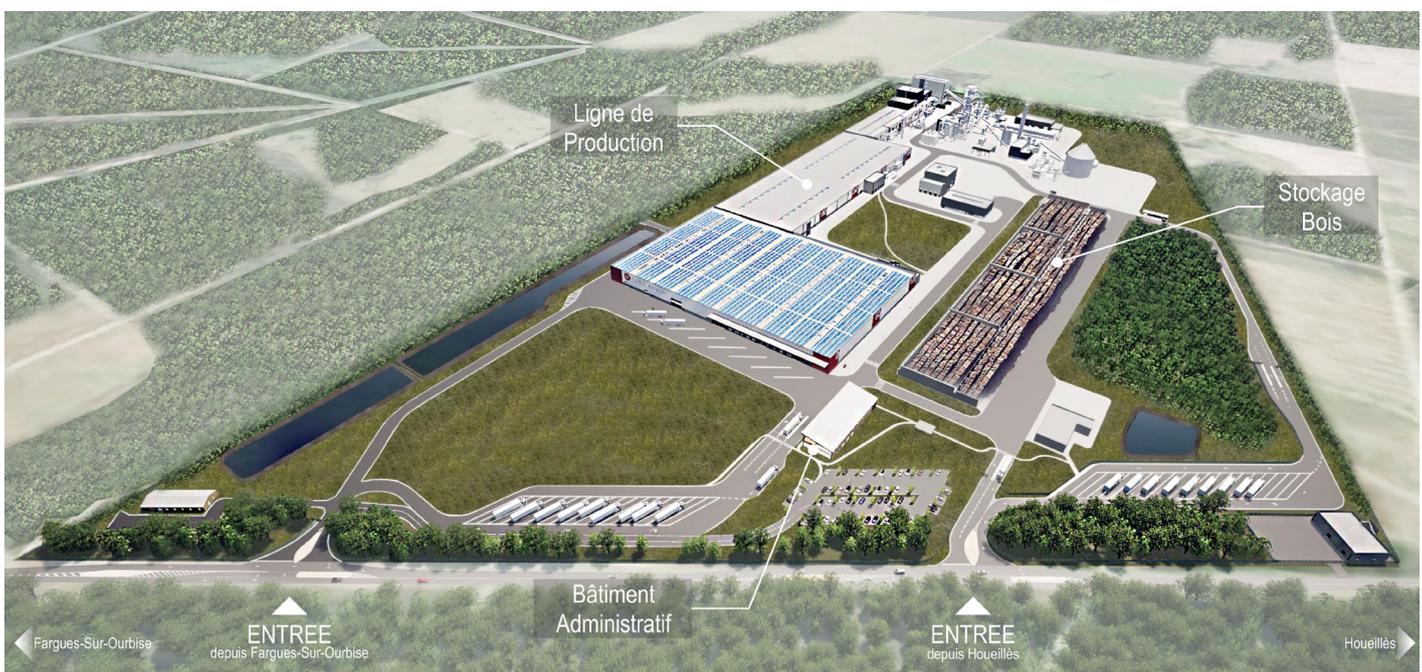
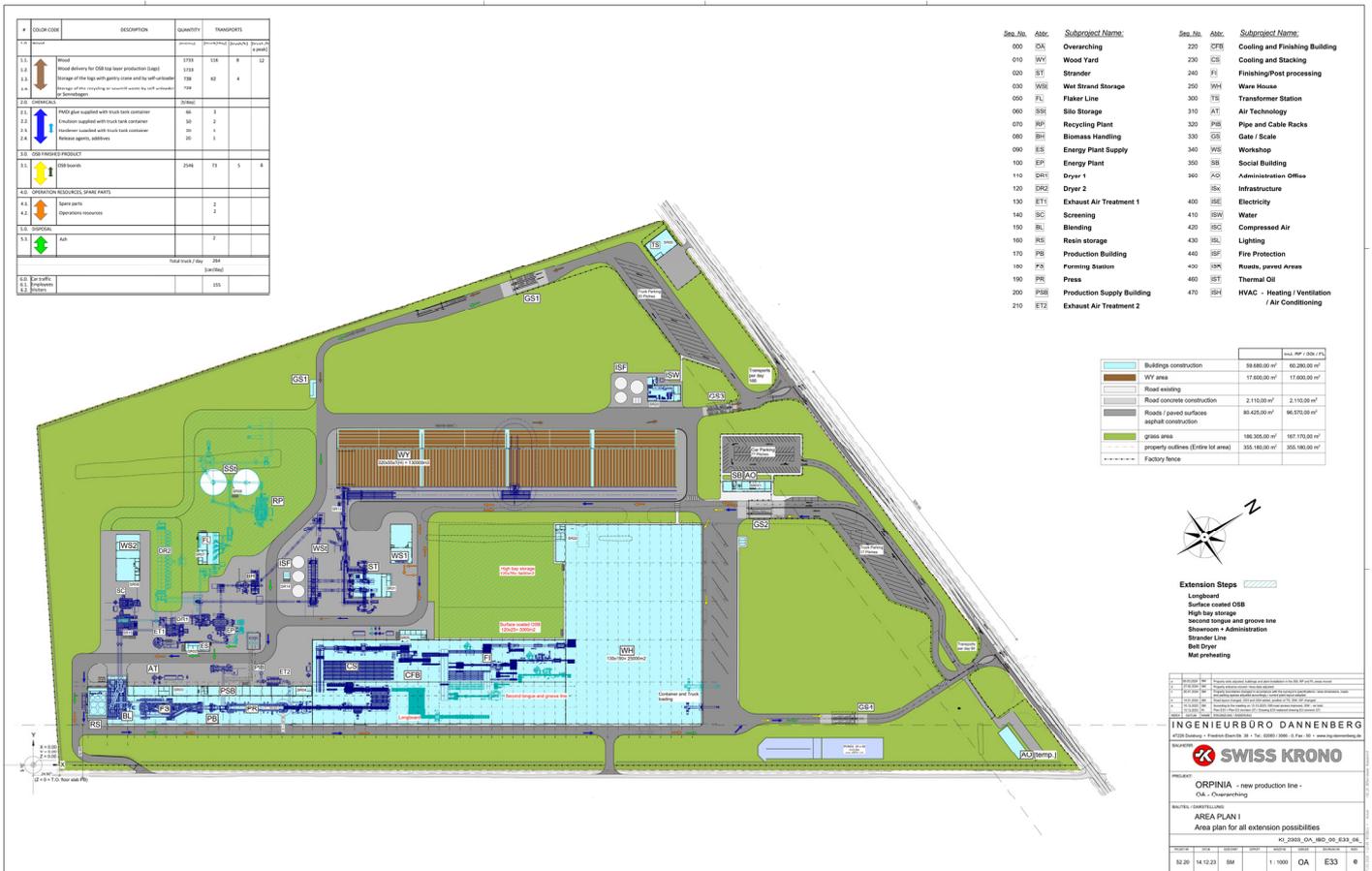
En complément du bâtiment de production, l'établissement de Fargues-sur-Ourbise comprendra les éléments suivants :

- **Deux entrées pour les poids lourds**, depuis la départementale D8, disposant d'une aire d'attente et d'un poste de garde ;

- **Une entrée pour les salariés du site**, depuis la départementale D8 et disposant d'un parking pour les véhicules légers, qui permettra l'accès direct aux bâtiments administratifs ;

- **Une chaufferie biomasse***, des ateliers divers, et utilités ;

- **Des voiries et aires de manutention** ainsi que des espaces végétalisés.





Zoom sur...

Les panneaux OSB et leurs applications

Un panneau de bois de lamelles orientées (OSB, Oriented Strand Board en anglais) est **un matériau de construction à base de bois**. Constitué de plusieurs couches de lamelles de bois encollées puis compressées, un panneau OSB est commercialisé avec une épaisseur comprise entre 9 et 25 mm. On parle de lamelles « orientées » du fait de leur alignement.

On distingue 4 couches consécutives du panneau :



- Les 2 couches extérieures (de surface), composées de lamelles de grandes dimensions ;
- Les 2 couches intérieures, composées de lamelles plus fines et de matières recyclées.

Figure 18 : Panneau de bois de lamelles orientées (OSB)

L'OSB possède de nombreuses propriétés adaptées à de multiples usages : un aspect naturel et chaleureux, un rendu mat, une bonne isolation acoustique et thermique et un coût accessible. Il s'agit par ailleurs d'un matériau d'origine naturelle qui est entièrement recyclable.

La norme NF EN 300, en vigueur depuis octobre 2006, définit quatre classes d'usages :

- OSB 1 : panneau pour usage général en milieu sec : agencement intérieur, mobilier, etc.
- OSB 2 : panneau travaillant en milieu sec (plancher de pièce non humide...)
- OSB 3 : panneau travaillant en milieu humide : charpente composte, contreventement de construction bois, planchers techniques, support de toiture...
- OSB 4 : panneau travaillant sous contrainte élevée en milieu humide.

L'OSB peut ainsi être utilisé pour de nombreux travaux dans le secteur de la construction, qu'il s'agisse de rénovation ou de construction neuve.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROCESS

Le fonctionnement prévu pour le projet Orpinia peut se résumer en 5 phases :



PHASE 1

Réception et stockage

Les rondins de bois sont acheminés par camion de bois-rond, d'une capacité maximale de 57 tonnes. La masse et le taux d'humidité du chargement sont mesurés à leur entrée sur site.

Les rondins sont ensuite déchargés au niveau d'une aire de reprise attenante au stockage automatisé, avant être entreposés au sein du stockage à l'aide d'une grue mobile équipée d'une pince spécifique.

Le site fonctionnera en continu, ce qui nécessite un stockage important de rondins de bois en tant que matière première. Ce stockage entièrement automatisé comprend des cellules non couvertes permettant d'entreposer le bois sur 6 à 8 m de haut, sur une longueur de 320 m et une largeur totale de 55 m.

Au total, la capacité de stockage sera de l'ordre de **120 000 m³ de rondins de bois**, soit l'équivalent de 70 000 tonnes vertes (non séchées).

PHASE 2

Préparation et séchage

La première étape de préparation consiste en **l'écorçage des rondins**, à l'issue de laquelle les rondins écorcés passent à travers un portique détecteur de métal pour isoler ceux présentant des inclusions de métal. De leur côté, les écorces sont broyées puis envoyées vers le stockage de combustible chaudière pour alimenter la chaudière biomasse.

Une fois écorcés, les rondins sont acheminés par convoyeur vers une coupeuse qui permet l'obtention des lamelles de bois pour les couches externes et internes des futurs panneaux. Pour le bois provenant des filières de recyclage, une unité permet de faire une séparation entre le bois et les indésirables (pierres, métaux, ...).

Les lamelles sont stockées humides. Elles sont ensuite acheminées vers un séchoir rotatif direct. Les gaz chauds sont produits par une chaufferie à biomasse implantée sur le site. Cette chaufferie d'environ **60 mégawatt (MW)*** sera alimentée par les écorces et coproduits du site, permettant un fonctionnement autonome en combustible.

PHASE 3

Tri et stockage des lamelles

En sortie du séchoir, les lamelles sont triées selon leurs dimensions en deux catégories : celles qui formeront la couche externe du panneau OSB, et celles qui composeront la couche interne.

On distingue 4 couches consécutives du panneau :

- 2 couches extérieures (de surface), composées de lamelles de grandes dimensions ;
- 2 couches intérieures, composées de lamelles plus fines et de matières recyclées.

PHASE 4

Encollage, pressage

Les lamelles à destination des couches externes et internes font l'objet d'un encollage par aspersion au sein d'une encolleuse fermée. Chacune des différentes couches du futur panneau est mise en place par des machines spécifiques (conformatrices).

Les colles utilisées sont des colles dites « PMDI » (diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé).

Une fois le matelas réalisé, une bande permet d'acheminer le produit vers la presse qui est l'unité majeure d'un site de production de panneaux. Celle prévue sur le site a une longueur de 44 m et bénéficie d'une régulation de température. La presse fonctionne en continu, le panneau étant coupé en sortie par une scie diagonale

Les panneaux sont alors refroidis à l'air, en bâtiment fermé, puis stockés.

PHASE 5

Stabilisation, découpe, expédition

Après refroidissement à l'air, les panneaux sont mis aux dimensions commerciales avant expédition.

L'ALIMENTATION EN EAU

L'alimentation en eau de la future installation proviendra de trois sources d'approvisionnement différentes :

- Le réseau d'alimentation en eau potable (40 m³ / mois)
- Le forage mis en œuvre au droit du site (20 000 m³ /mois)
- Les eaux collectées au droit du stockage de bois ronds.

Les eaux pluviales du stockage des rondins de bois seront traitées puis réinjectées dans les eaux de process.

Après traitement, les eaux pluviales seront acheminées vers un bassin de rétention avant rejet dans le milieu naturel.

Les eaux de forage permettront d'alimenter, au démarrage de l'installation, la cuve d'eau de process (500 m³), la réserve incendie (2 000 m³) et la cuve de **sprinklage*** (3 000 m³).

En phase 1, les besoins en eau de ville, à destination des salariés, sont estimés à environ 600 m³/mois. Les besoins en eaux de forage, utilisées pour le process, sont estimés à 20 000 m³/mois.

L'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES

La fabrication de panneaux OSB nécessite un approvisionnement en bois d'éclaircies et de trituration sous forme de rondins, ainsi qu'un approvisionnement en bois provenant de filières de recyclage. C'est à partir de ces matériaux, associés à un mélange colant, que SWISS KRONO produit ses panneaux OSB.

Le site de Fargues-sur-Ourbise réceptionnera **différents types de bois**, nécessaires à la production de panneaux OSB : rondins de pins maritime, peuplier, bouleau, châtaigner et autres bois tendres, et d'autres petites quantités de bois durs.

En phase 1, la production de 420 000 m³/an de panneaux OSB impliquera un besoin annuel en bois de **294 000 tonnes sèches*** (ou 550 000 tonnes vertes), réparties comme suit :

- 147 000 tonnes sèches de bois rond forestier type résineux (50%) ;
- 88 200 tonnes sèches de bois rond forestier types feuillus (30%) ;

- 44 100 tonnes sèches de bois fin de vie et bois déchets (15%) ;
- 14 700 tonnes sèches de sous-produits de l'industrie de transformation du bois (5%).

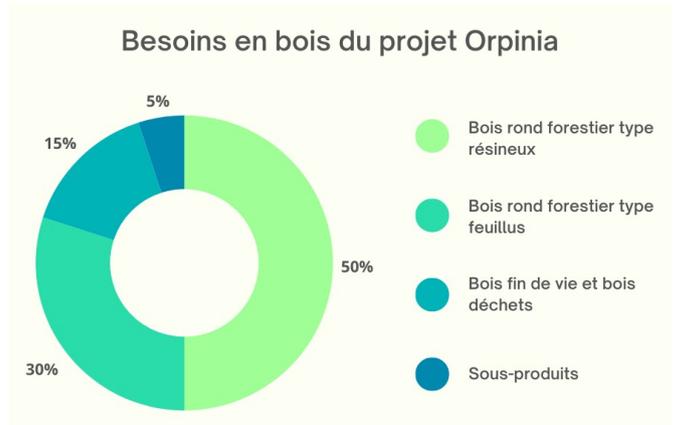
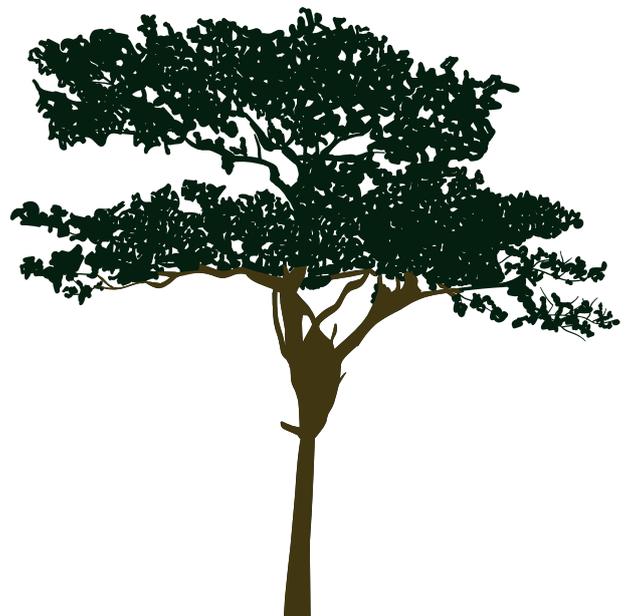


Figure 19 : Les besoins d'approvisionnement du projet Orpinia, par type de bois

Les bois seront majoritairement issus de la région Nouvelle-Aquitaine, en particulier la forêt landaise pour les résineux (Pin maritime à 90%, Pin Laricio, Pin sylvestre, etc.) et les forêts de Dordogne pour les feuillus (Peuplier à 80%, bouleau, châtaigner). Un approvisionnement complémentaire en région Occitanie est également envisagé pour les résineux.

De premiers échanges avec des sylviculteurs du territoire ont été initiés afin d'identifier les potentiels fournisseurs de l'usine. De la même manière, SWISS KRONO échange aujourd'hui avec plusieurs industriels de transformation du bois pour envisager la récupération de certains de leurs déchets bois, qui pourront servir de matière première pour la future usine Orpinia.



Le raccordement électrique

L'usine Orpinia sera alimentée par le réseau électrique haute tension. Aucun moyen de production électrique n'est prévu sur site.

Afin d'assurer l'alimentation en électricité de la future usine, un raccordement au poste électrique de Nérac sera nécessaire. RTE est le maître d'ouvrage du raccordement.

À date, la solution de raccordement du projet Orpinia au Réseau de Transport d'Électricité est en cours d'étude. Elle s'appuie sur les hypothèses transmises dans le cadre de la demande de Proposition Technique et Financière (PTF) adressée à RTE par SWISS KRONO Elle consistera à connecter les installations électriques du site Orpinia au poste existant de Nérac par l'intermédiaire d'une **liaison souterraine 63 000 volts de 26 km**.

Ce raccordement électrique permettra d'assurer l'alimentation électrique du projet en phase 1 et également en phase 2. Aucun raccordement supplémentaire ne sera donc nécessaire pour la 2^e phase.



Qu'est-ce qu'une Proposition technique et Financière (PTF) ?

La Proposition Technique et Financière est la première étape obligatoire du processus de raccordement d'une installation au réseau public de transport d'électricité. Elle a pour objectif d'établir une offre de raccordement sur la base des données fournies par le demandeur, ici SWISS KRONO.

Elle présente la solution de raccordement retenue, la nature et l'ampleur des travaux à réaliser ainsi que le détail du coût et du délai de mise à disposition du raccordement.

La PTF permet de définir les modalités de réalisation du raccordement du projet Orpinia au Réseau de Transport d'Électricité, et ce conformément à la Documentation Technique de Référence de RTE.

COÛT ET FINANCEMENT DU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Le coût total du projet de raccordement électrique est estimé à **23,8 millions d'euros** aux conditions économiques de 2023.

Ce projet de raccordement consistant à créer l'alimentation principale d'un site consommateur d'électricité, son coût sera financé à hauteur de 70 % par SWISS KRONO et le solde par RTE.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA LIAISON SOUTERRAINE

Les câbles

Caractéristiques électriques :

- Nature du courant : alternatif triphasé à la fréquence de 50 Hertz ;
- Tension de construction : 90 000 volts ;
- Tension d'exploitation : 63 000 volts ;
- Nombre de circuit : 1 (3 câbles par circuit électrique) ;
- Section du câble : 630 mm².

Les câbles de puissance ou câbles conducteurs

Une liaison souterraine simple triphasée est constituée de trois câbles qui conduisent l'électricité (aussi appelés « câbles conducteurs »). Ceux-ci sont isolés et protégés.

L'isolement des câbles souterrains est assuré par un matériau isolant électrique en matière synthétique dont l'épaisseur augmente avec la tension. Pour un câble à 90 000 volts, cette épaisseur est de l'ordre de 1,15 cm. Le diamètre du câble, toutes couches comprises, est d'environ 8 cm et la masse de l'ordre de 9,3 kg par mètre linéaire.

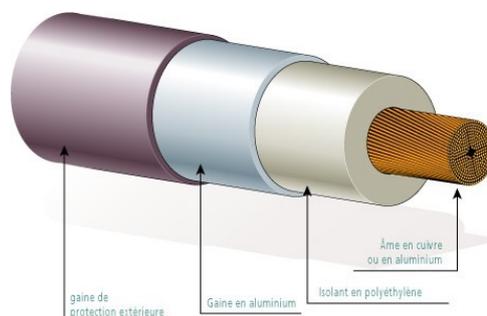


Figure 20 : Plan de coupe d'un câble conducteur

Le câble de terre

Un câble de terre accompagnant est déroulé à côté des 3 câbles de puissance. Il est un élément constituant le schéma de mise à la terre et a pour effet de protéger les personnes et les matériels contre les montées en potentiel.

Le câble de télécommunication

En plus des 3 câbles de puissance et du câble de terre, un câble de télécommunication est déroulé. Ce câble à fibre optique permet la communication entre les postes électriques de part et d'autre de la liaison.

La chambre de jonction

La chambre de jonction assure la continuité entre deux tronçons de câbles. En raison de leur masse maximale et de leur diamètre, les tourets permettant le transport des câbles limitent la longueur des tronçons de câble à environ 1 à 2 km. La chambre de jonction est creusée à ciel ouvert. Son emprise au sol est en moyenne de 2 mètres de large sur 9 mètres de long. Une fois la jonction réalisée, cet ouvrage souterrain en béton est rempli de sable et remblayé. Il n'est pas visitable ni visible.

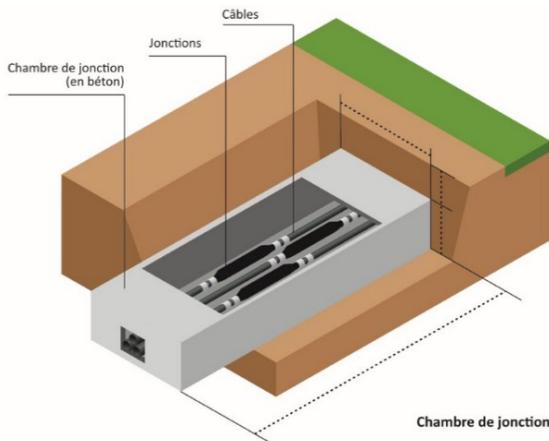


Figure 21 : Composition d'une chambre de jonction

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Création d'une tranchée

La tranchée qui accueillera les 3 fourreaux a une profondeur de l'ordre de 1,50 m en fond de fouille, pour une largeur d'environ 70 cm. Un grillage avertisseur sera posé à environ 20 cm au-dessus du bloc fourreaux.

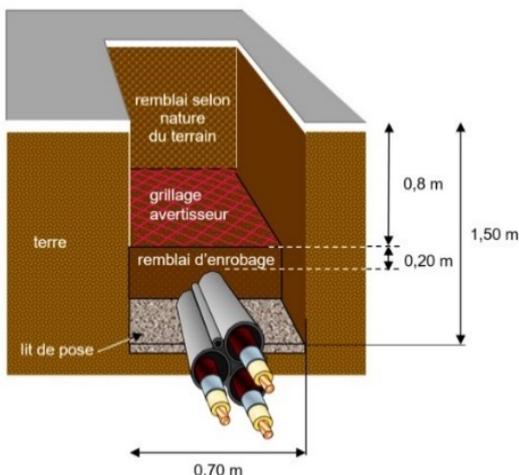


Figure 22 : Plan de coupe d'une tranchée

Pose en fourreaux PEHD

La technique de pose en fourreaux PEHD est utilisée pour dérouler des câbles en milieu agricole, sous chemin, sous accotements, voire sous voirie dans le cas de route secondaire.

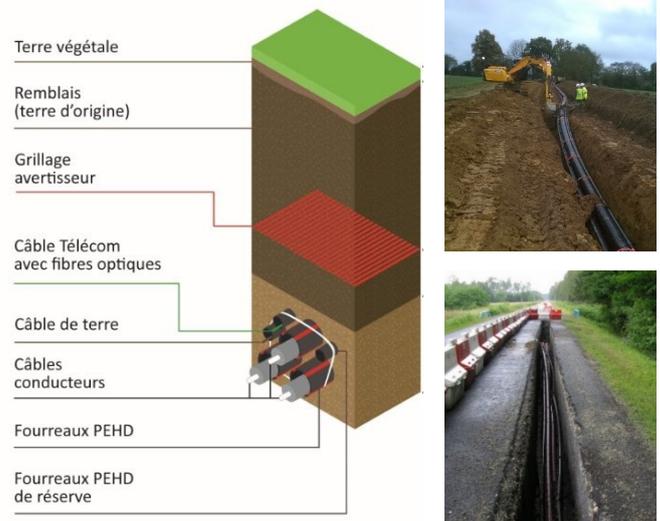


Figure 23 : Schéma de pose d'un fourreau PEHD

Pose en fourreaux PVC

La pose en fourreaux PVC enrobés de béton est utilisée dans les zones où la nature ou l'encombrement du sous-sol ne permet pas de retenir la pose en fourreaux PEHD. Elle est également utilisée sous voirie ou en zone urbanisée, en raison d'une emprise et d'une durée d'ouverture de tranchée plus réduites.

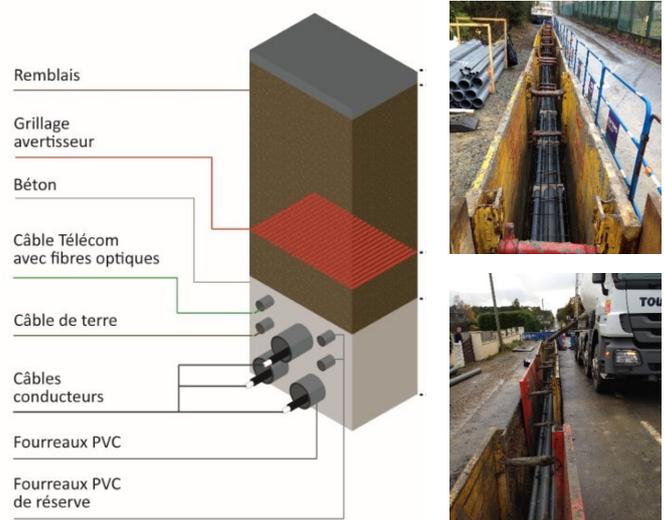


Figure 24 : Schéma de pose d'un fourreau PVC

DE L'AIRE D'ÉTUDE AU FUSEAU DE MOINDRE IMPACT

Une fois la solution technique définie pour le raccordement électrique, dans le cas présent une liaison souterraine, une aire d'étude est définie puis proposée à la concertation Fontaine (cf. page 16 « La concertation Fontaine de RTE »).



Articulation des concertations CNDP et Fontaine

La concertation préalable organisée sous l'égide de la CNDP se déroule avant la concertation Fontaine. Sous l'égide du préfet, la concertation Fontaine permettra de valider l'Aire d'étude et le Fuseau de moindre impact (FMI) du projet RTE. Nous vous présentons ci-après, l'Aire d'étude et les fuseaux envisagés pour l'heure par RTE. Les enseignements du bilan des garants de la concertation CNDP seront ensuite pris en compte dans le cadre de la concertation Fontaine.

L'aire d'étude envisagée

- La limite Nord de l'aire d'étude est définie par le site d'implantation de l'usine SWISS KRONO. Elle se prolonge vers l'Est en s'appuyant et en englobant la D8 puis la D655 et la D930 jusqu'au poste électrique de Nérac ;
- La limite Est s'appuie sur la D930 qui encadre de part et d'autre le poste électrique de Nérac ;
- La limite Sud s'appuie sur la D656 en l'englobant et remonte en traversant la D408 puis longe en l'englobant la route de Cauderouge qui devient la route de Durance ;
- La limite Ouest longe en l'englobant la D154 et remonte jusqu'au site de SWISS KRONO.

Les communes concernées par l'aire d'étude du projet sont les suivantes (ordre alphabétique) : Barbaste, Boussès, Durance, Fargues-sur-Ourbise, Houeillès, Lavardac, Nérac, Pompiéy.

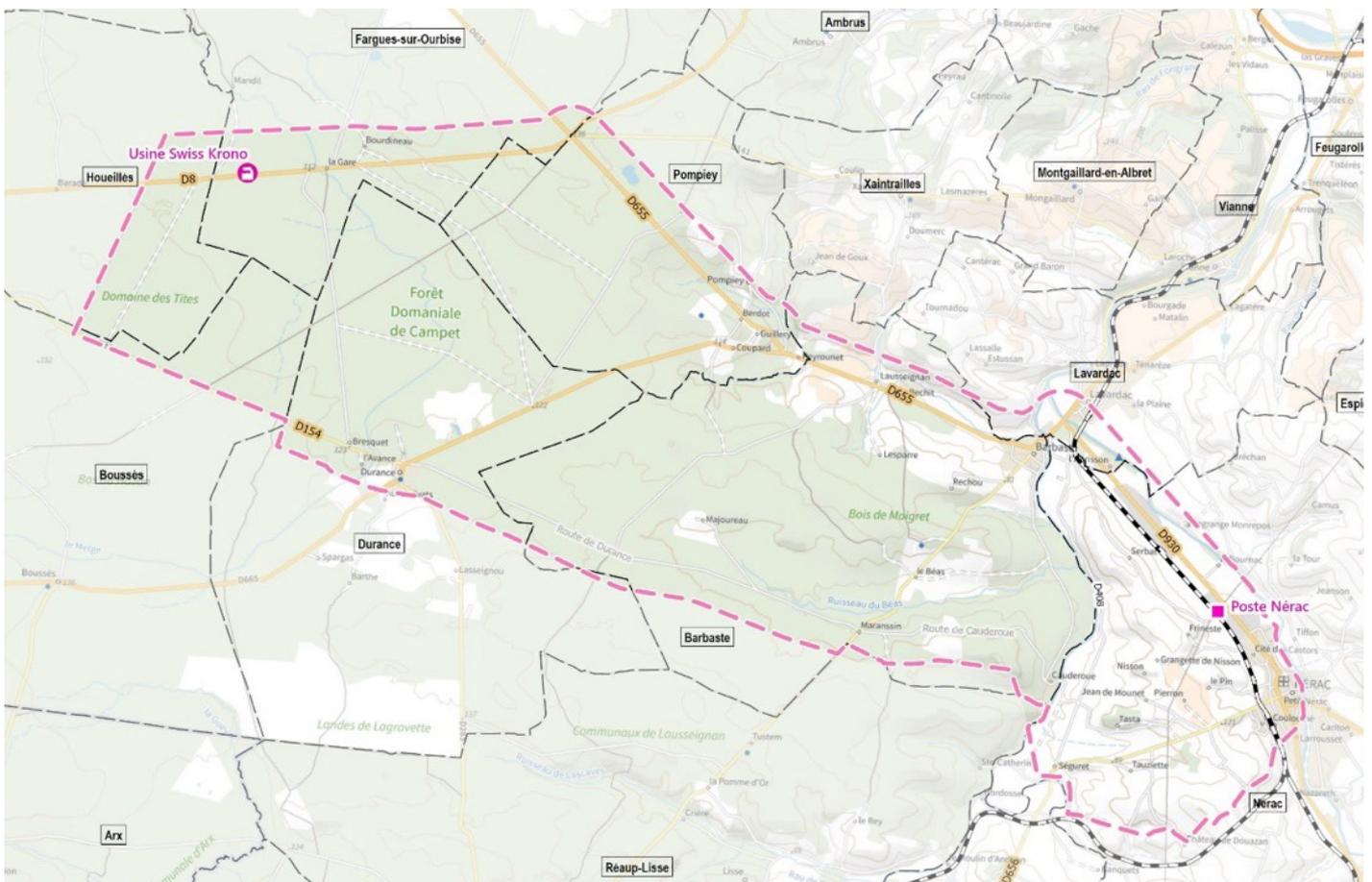


Figure 25 : Aire d'étude envisagée pour la liaison souterraine RTE

Les fuseaux envisagés

Un fuseau correspond à une bande plus ou moins large au sein de laquelle sera ensuite étudié le tracé de la liaison souterraine. Au sein de l'aire d'étude, plusieurs fuseaux ont été identifiés au regard des caractéristiques technico-économiques du futur ouvrage, de la configuration et des enjeux sociaux et environnementaux de l'aire d'étude.

Dans une volonté d'évitement des impacts, il a été privilégié de longer ou d'emprunter les infrastructures existantes. Il est ainsi proposé à la concertation **deux fuseaux Nord et Sud** allant du site industriel de SWISS KRONO au poste électrique de Nérac ; le fuseau Sud disposant de deux variantes permettant de traverser la Gélise.

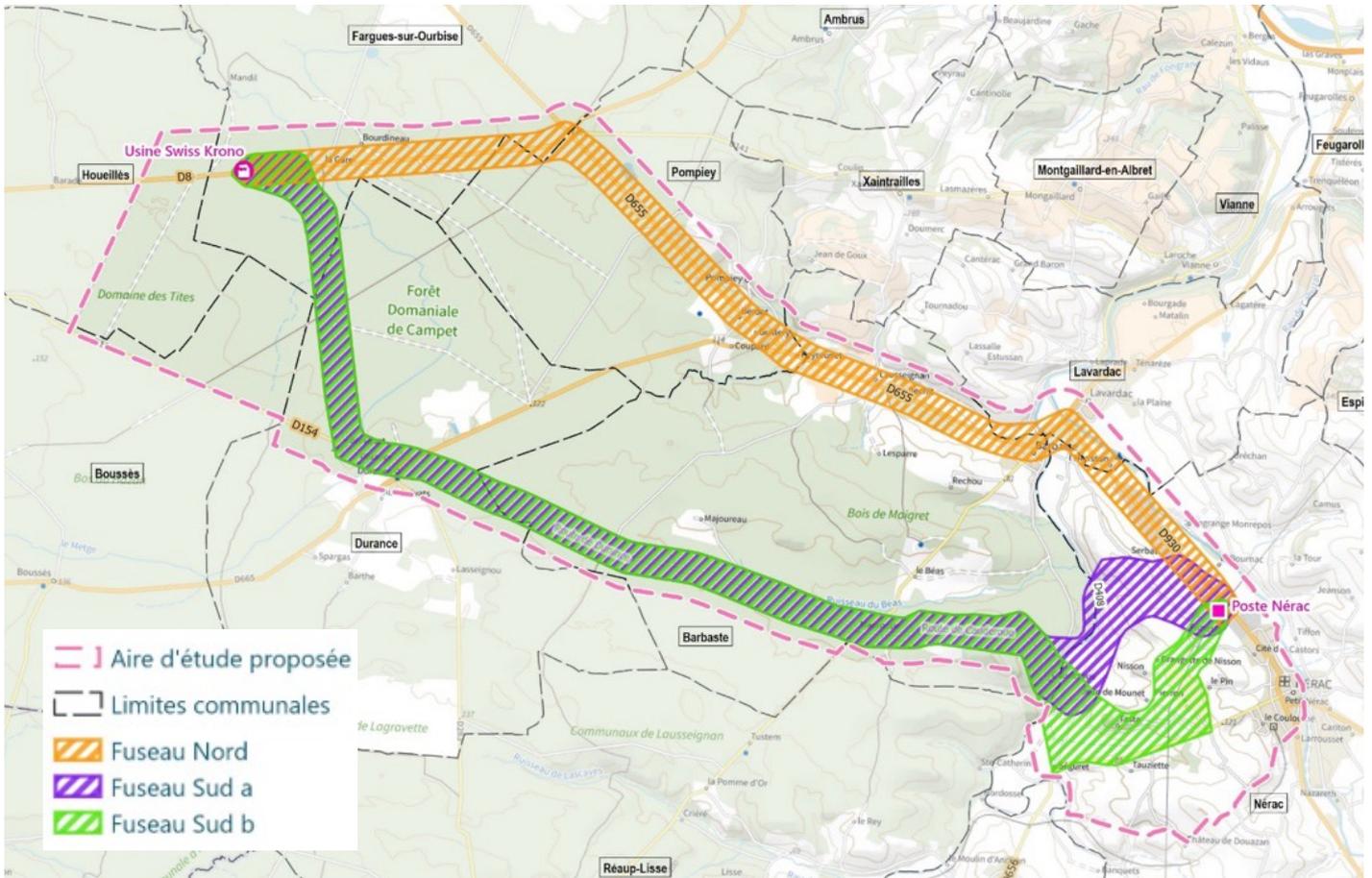


Figure 26 : Fuseaux envisagés pour la liaison souterraine RTE

Le fuseau Nord écarté, les raisons

Compte tenu des fortes contraintes et nombreux impacts, le fuseau Nord est écarté :

- Forts impacts travaux sur le trafic routier d'axes très fréquentés : D930, D655 et D8 ;
 - Traversée de nombreux zonages patrimoniaux et environnementaux ;
 - Infaisabilités techniques majeures :
 - La traversée de la Gélise par l'emprunt du Pont Roman (en encorbellement ou en sous-œuvre) n'est pas envisageable dans la mesure où il s'agit d'un Monument Historique classé ;
- La traversée via le pont de la départementale (D655) : encombrement dû aux réseaux déjà existants et une importante gêne du trafic pendant les travaux sur un axe très fréquenté ;
 - La traversée de la Gélise en forage dirigé semble techniquement irréaliste du fait d'un relief très encaissé à cet endroit. Compte tenu de l'urbanisation de la zone, les travaux généreraient, en outre, une gêne importante pour les riverains et usagers (nuisances, gêne du trafic, servitudes).

Le Fuseau Sud et ses deux variantes A et B

Le Fuseau Sud emprunte au sortir du site industriel de SWISS KRONO, la D8 (Route de la Tour d'Avance), la D283 et la D154 jusqu'à Durance puis la route de Durance et la Route de Cauderou jusqu'au lieu-dit de Cauderou sur la commune de Barbaste.

Deux variantes A et B alors sont alors proposées pour traverser la Gélise, rejoignant toutes deux le poste électrique de Nérac :

- La variante A permet de traverser la Gélise au niveau de Cap-Cauderou en forage dirigé ;
- La variante B permet de traverser la Gélise en empruntant le Pont de Cauderou.

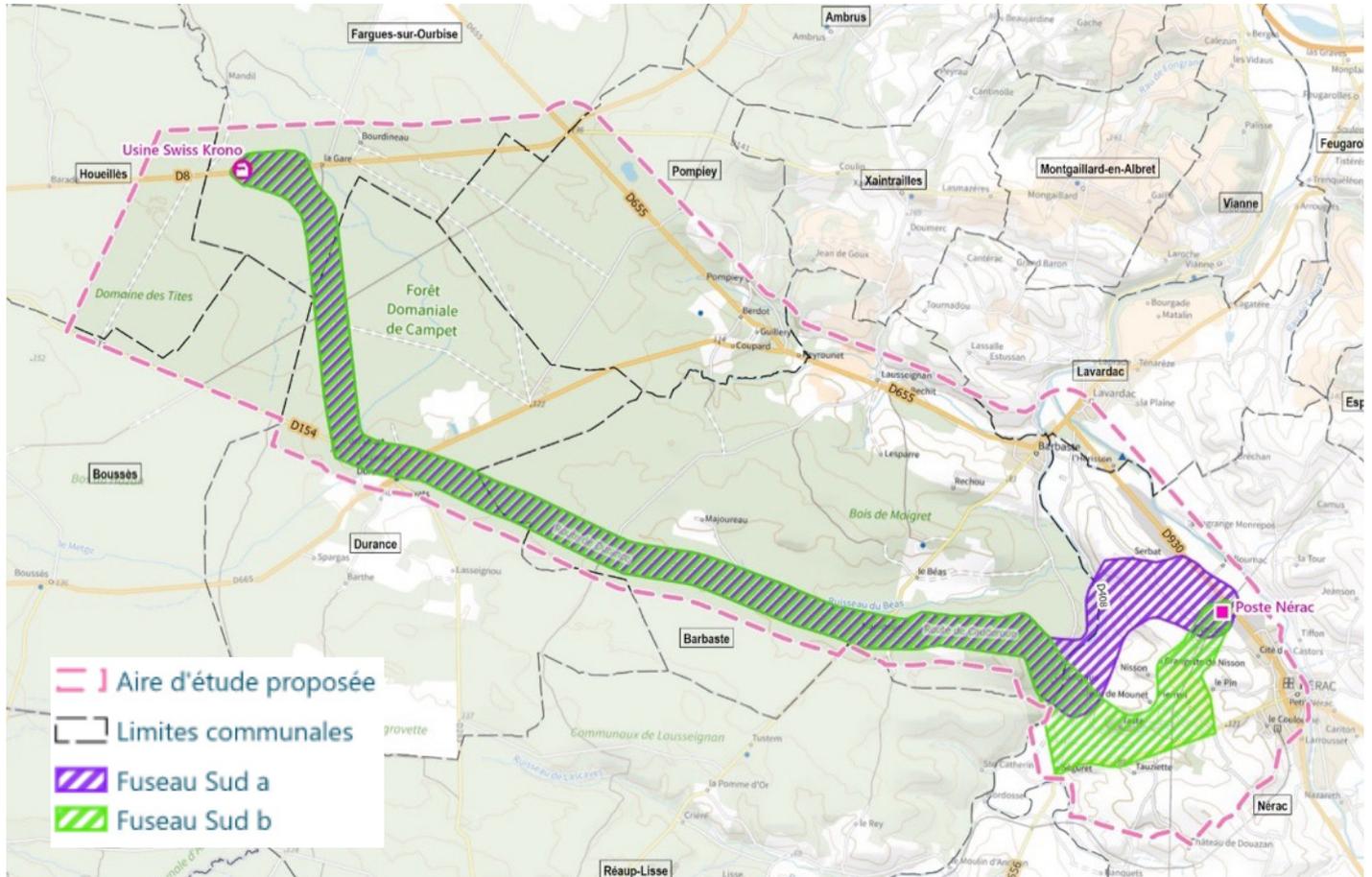
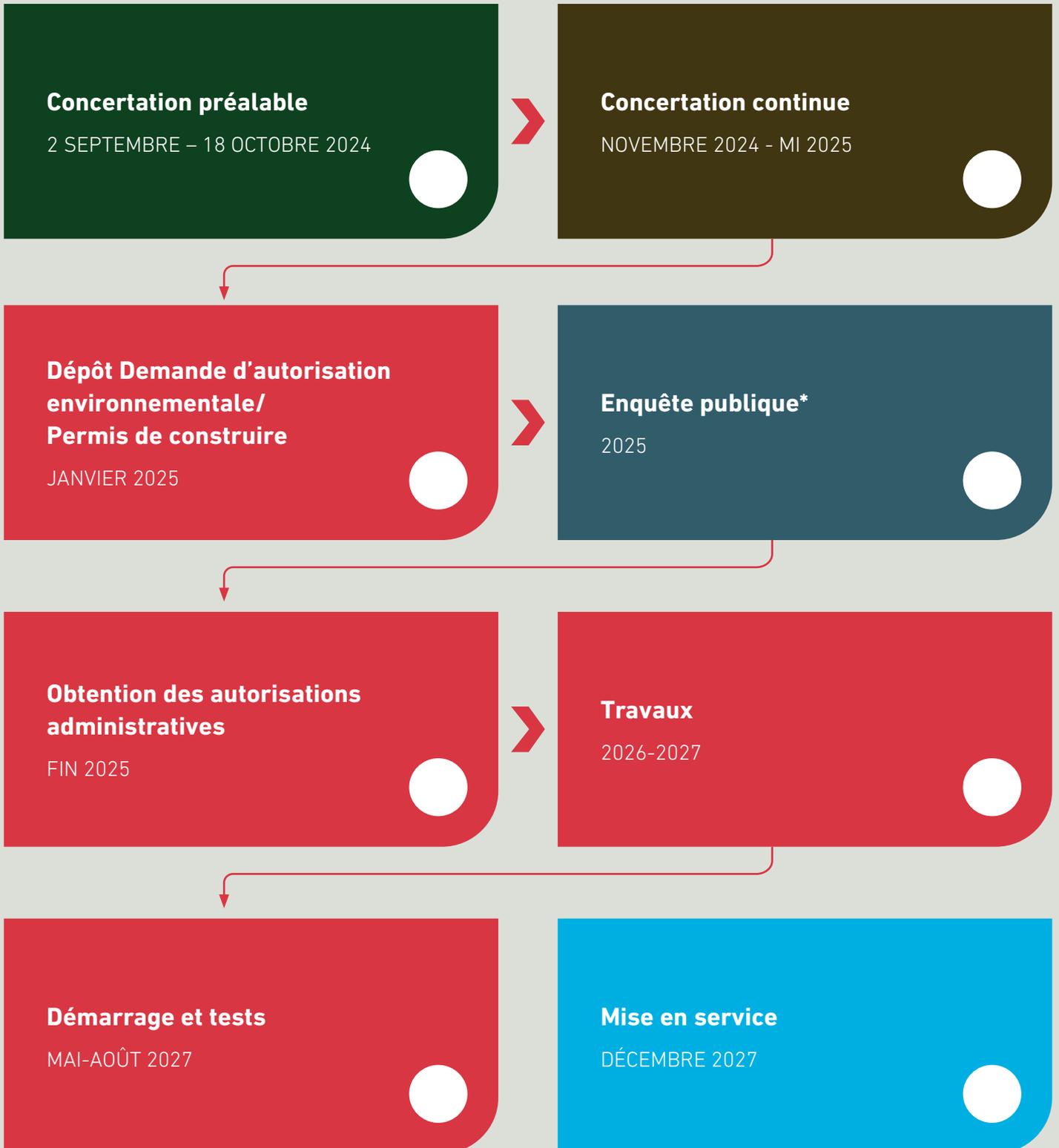


Figure 27: Variantes proposées pour le fuseau sud de la liaison souterraine RTE

Le calendrier prévisionnel



L'évaluation budgétaire du projet Orpinia

Le montant d'investissement pour la construction de l'usine est estimé à environ **340 millions d'euros** pour la phase 1, dont près de 24 millions d'euros pour le raccordement électrique.

Le projet sera financé par des **subventions** de l'État français dans le cadre du plan d'investissement France 2030 (environ 25 millions d'euros) et de la Région Nouvelle Aquitaine. Au-delà des subventions, le projet pourra prétendre à des aides liées à ses perspectives en termes d'embauche et de formation, ou dans le cadre de l'acquisition de terrains et la construction de bâtiments.

En outre, des prêts du gouvernement français et des banques françaises locales sont en cours d'évaluation.

L'extension du site en phase 2 nécessitera un investissement complémentaire estimé aujourd'hui à 52 millions d'euros.

Les retombées socio-économiques du projet

UN PROJET AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Comme mentionné précédemment, l'activité du projet Orpinia s'inscrira pleinement dans la filière historique d'exploitation et de transformation du pin maritime, particulièrement implantée sur les départements du Lot-et-Garonne et des Landes.

Après une période marquée par la désindustrialisation du territoire, le projet offrira **un nouvel axe de développement** à la filière. Il contribuera ainsi à **dynamiser l'économie du bois** dans son ensemble, en permettant de nouvelles synergies avec les autres acteurs de la filière.

Au-delà des activités de la filière bois, le projet contribuera plus largement au dynamisme économique du territoire. Il favorisera l'emploi des habitants des communes situées à proximité et encouragera l'installation de futurs salariés et de leurs familles. Tout cela générera de **nombreuses retombées économiques** indirectes, qui participeront à la **vitalité du territoire** et bénéficieront à l'ensemble de ses habitants : construction de logements, ouverture de nouveaux commerces, développement de nouveaux équipements publics, etc.

LES PERSPECTIVES DE CRÉATION D'EMPLOIS

Le projet Orpinia prévoit la création de **nombreux emplois locaux**, à des **niveaux de qualification variés**, au sein d'une filière déjà bien implantée qui permettra de mettre à profit les compétences locales.

La première phase du projet créera **140 emplois**, ainsi que plusieurs centaines d'emplois indirects pour la fourniture des matières premières et l'expédition des produits finis.

Face à de tels besoins, d'importants **enjeux de recrutement et de formation** vont se poser dans les années à venir. SWISS KRONO a d'ores et déjà commencé à travailler avec les collectivités locales et les acteurs de l'emploi autour de ces questions, afin d'assurer le recrutement d'une main d'œuvre locale dès que cela est possible, et le cas contraire d'attirer et accueillir de la main d'œuvre extérieure au territoire.

Sur le modèle de ce qui avait été mis en place autour du projet Center Parks Landes de Gascogne en amont de son ouverture, **un comité emploi pourra être créé** afin d'associer au sein d'une même structure les porteurs du projet, les élus locaux, le département et les services de l'État pour réfléchir collectivement aux enjeux du recrutement.

LES RETOMBÉES FISCALES

L'implantation de l'usine Orpinia à Fargues-sur-Ourbise aura **un impact positif sur la fiscalité locale**, avec des recettes fiscales dont le montant exact reste à déterminer.

Les exploitants de la future installation devront notamment s'acquitter de la **taxe foncière communale** et de la **contribution économique territoriale (CET)**, composée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Ces retombées bénéficieront à la commune de Fargues-sur-Ourbise, mais également à la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne ainsi qu'au Département du Lot-et-Garonne.



Zoom sur...

Les types de métiers proposés au sein de l'usine

Le projet Orpinia de Fargues-sur-Ourbise nécessitera de nombreux métiers sur site afin d'assurer le bon fonctionnement de l'usine, répartis au sein des services suivants :

- **Administratif**, avec une équipe en appui des équipes de Sully-sur-Loire (comptabilité, ressources humaines, qualité, administrateur d'entrepôt, etc.)
- **Production**, avec un directeur de production et cinq équipes alternantes
- **Logistique** (responsable logistique, transporteur, chauffeur, etc.)
- **Vente**, avec une équipe commerciale dédiée
- **Approvisionnement**, avec une équipe consacrée à l'approvisionnement en bois de l'usine
- **Maintenance** (chef de maintenance, électriciens, mécaniciens, spécialiste de l'énergie ou de l'automatisation).

ORPINIA

by  SWISS KRONO



CHAPITRE
4

Les scénarios alternatifs

L'absence de réalisation du projet

L'absence de réalisation du projet impliquera l'absence des impacts et des retombées détaillés précédemment dans ce dossier. Au-delà de l'autorisation d'exploitation qui devra être délivrée par les services de l'État à l'issue de l'instruction du dossier, plusieurs facteurs externes pourront remettre en cause la décision finale d'investissement de SWISS KRONO (événements géopolitiques, effondrement des marchés de la construction, etc.)

La non-réalisation du projet pourra venir compromettre les objectifs fixés par la France en matière de développement de la construction bois, alors que la production française est aujourd'hui insuffisante pour répondre aux besoins du secteur. Cela nécessitera par ailleurs d'importer les panneaux OSB qui seront produits dans d'autres pays européens, à partir de bois étrangers, au détriment de la filière française et des retombées économiques associées.

Au niveau local, cela privera le Lot-et-Garonne d'une opportunité de réindustrialisation du territoire et d'un nouvel axe de développement de la filière bois.

Selon le choix du propriétaire actuel, le site du projet pourra soit conserver son activité actuelle de stockage de bois, soit être de nouveau disponible pour accueillir un autre projet industriel. Cela signifie qu'une autre usine pourra à terme venir s'implanter sur le même site.

Fargues-sur-Ourbise, un site retenu parmi d'autres envisagés

Le site d'implantation de Fargues-sur-Ourbise a été choisi en **alternative à d'autres sites concurrents envisagés** par SWISS KRONO en Allemagne, en Europe centrale et en France.

En France, SWISS KRONO a notamment pris contact avec 37 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en Région Nouvelle Aquitaine avant de choisir le site de Fargues-sur-Ourbise, qui s'est avéré le plus adapté pour un tel projet :

- Une position géographique privilégiée, à proximité des zones d'approvisionnement potentielles et de la zone commerciale visée ;
- Des infrastructures de transport adaptées à l'activité de SWISS KRONO ;
- Un site préalablement industrialisé, au bénéfice d'une moindre consommation de nouveaux espaces ;
- Un tissu économique local actif sur l'ensemble de la chaîne de valeur du bois ;
- Un soutien des collectivités territoriales au projet et un accompagnement régulier de leur part depuis les premières prises de contact.

À ce jour, le porteur de projet n'envisage pas d'alternative à ce choix.



CHAPITRE

5

La démarche environnementale

La procédure de demande d'autorisation environnementale

Le projet Orpinia, destiné à la fabrication de panneaux OSB sera une **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement²⁶ (ICPE)***, entrant dans le cadre du régime d'autorisation environnementale. **Le projet ne sera pas classé SEVESO.**

Depuis 2017, l'ensemble des procédures et décisions environnementales requises pour les ICPE sont fusionnées au sein d'une **unique autorisation environnementale**. Les dossiers sont instruits par les services de l'État, en l'occurrence la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'autorisation est *in fine* délivrée par le préfet.

Cette autorisation unique permet ainsi de mieux évaluer l'ensemble des incidences du projet sur l'environnement, d'éviter des études d'impact et des consultations du public redondantes. Les enjeux environnementaux, mieux appréhendés globalement, sont mieux présentés lors de la phase d'enquête publique, qui s'en trouve donc renforcée.

Le **Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)** qui sera déposé conjointement par SWISS KRONO et RTE permettra de démontrer l'acceptabilité du projet au regard de ses impacts et enjeux sur l'environnement. Conformément au Code de l'environnement (article R.181-13), ce dossier comprendra une présentation technique décrivant l'installation, les travaux envisagés, les procédés mis en œuvre, les moyens de suivi et de surveillance, ainsi qu'une **étude d'impact***.

Dans le cadre de la première phase du projet, **une évaluation environnementale complète est en cours de réalisation** sur la zone de sensibilité de l'installation. Cette évaluation consiste à appréhender le dossier dans sa globalité, à travers toutes les dimensions qui peuvent être impactées ou susceptibles d'être modifiées par le projet : population et santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air et climat, biens matériels, patrimoine culturel et paysage, ainsi que les interactions entre ces éléments.

Cette étude d'impact sera consultable dans son intégralité lors de la phase d'enquête publique, prévue au premier semestre 2025. En fonction de l'avancée des études en cours, **des éléments complémentaires au présent dossier pourront par ailleurs être communiqués pendant la concertation préalable.**

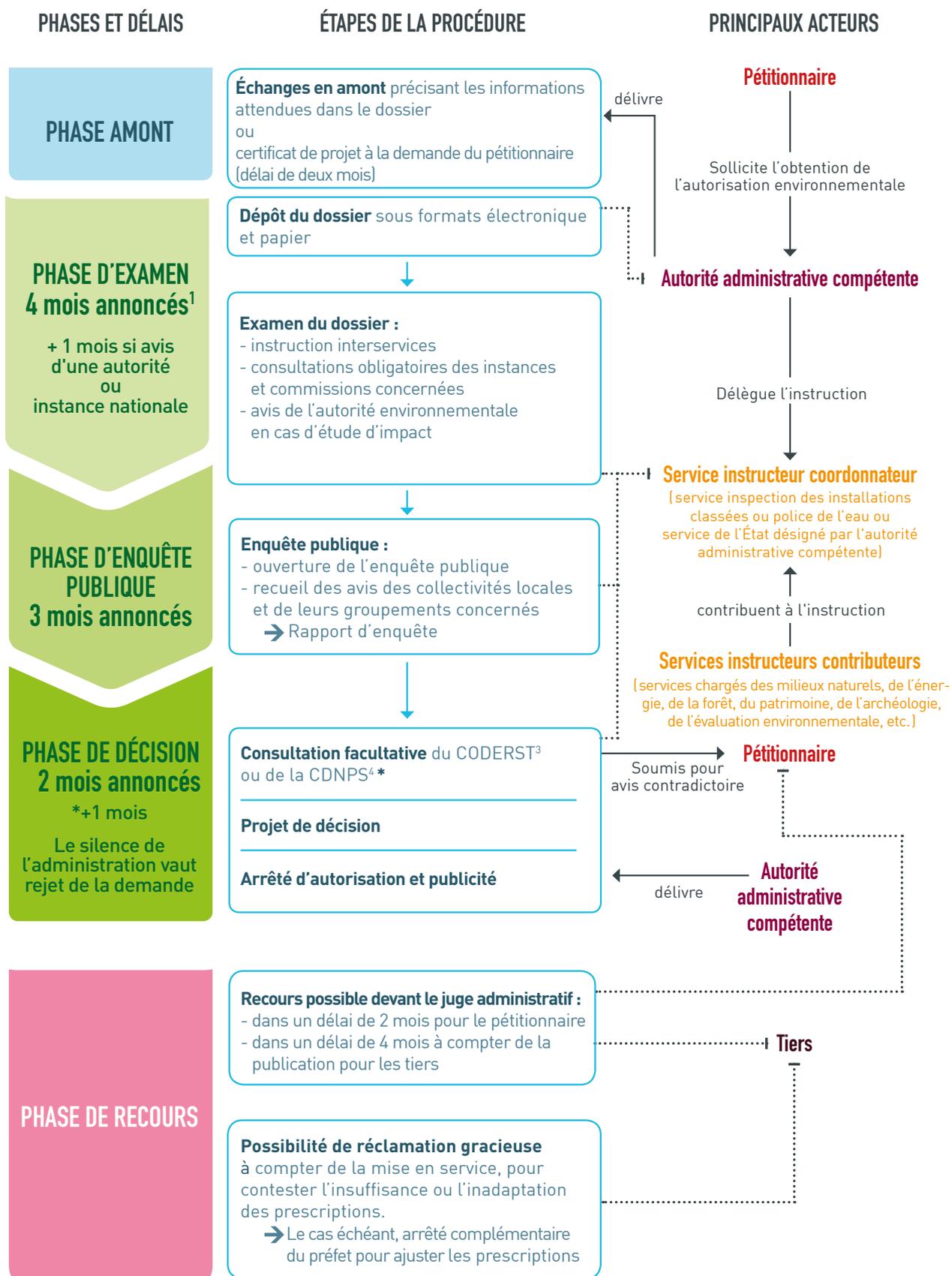
Dans le cadre de l'avancement de la seconde phase, l'étude d'impact sera mise à jour pour le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale, deux à trois ans après la mise en service de la phase 1. Ce deuxième dossier prendra en compte tous les effets de la première phase.

En cas de poursuite du projet Orpinia et du raccordement électrique à l'issue des procédures de concertation dont ils relèvent, le raccordement électrique sera soumis à des procédures d'autorisation dépendant du tracé, du foncier traversé et de la technologie de passage retenus.

Les incidences environnementales du raccordement électrique seront appréciées à l'aune du fuseau de moindre impact retenu à l'issue de la procédure de concertation « Fontaine » (cf. « *La concertation Fontaine de RTE* », p. 16).

²⁶ Le projet sera notamment classé dans la rubrique IED 3610 « Fabrication dans des installations industrielles d'un ou plusieurs panneaux à base de bois supérieur à 600 m³/jour ». Le classement définitif des rubriques est en cours de définition par la DREAL.

LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Figure 28 : La procédure de demande d'autorisation environnementale

Le contexte général du site d'implantation

Le site d'implantation prévu pour le projet est un site utilisé actuellement par la société Alliance Forêt Bois, en partie pour le stockage et la transformation des bois de tempête.

Ce site s'inscrit dans une zone rurale, à 4 km au sud des habitations agglomérées de la commune de Fargues-sur-Ourbise. Les habitations isolées les plus proches se situent à plus d'un kilomètre à l'Est. L'équipement collectif le plus proche est éloigné de plusieurs kilomètres.



Figure 29 : Situation du site Orpinia vis-à-vis des zones agglomérées les plus proches



Figure 30 : Situation du site Orpinia vis-à-vis des habitations isolées les plus proches

Le site du projet Orpinia se situe en bordure de la Départementale 8 qui relie Damazan à Houeillès. Il s'agit d'une route fréquentée à toutes périodes, avec des pointes d'utilisation lors de la période estivale. Le site n'est pas concerné par le risque d'inondation.

Hors production forestière, les exploitations agricoles (légumes, fleurs, prairies) se situent à environ 3 km au Nord du site. Il n'apparaît pas actuellement de production AOP ou AOC sur ces exploitations agricoles. Il existe toutefois une IGP Asperges des Sables des Landes sur la commune de Fargues-sur-Ourbise.

Si le risque sismique sur le site est très faible, celui concernant les feux de forêt est classé « très fort » sur l'atlas départemental du risque d'incendie de forêt.

Les principaux enjeux environnementaux identifiés

GESTION DE L'EAU

Pour sa production de panneaux OSB, mais également pour les lavages et la protection incendie, le projet utilisera de l'eau.

La présence à proximité du site de cours d'eau présentant une sensibilité reconnue a conduit à la réalisation d'**études hydrogéologiques** encore en cours à la date de ce dossier.

D'une manière générale, des études ont été menées pour **réduire la consommation future** en réutilisant au maximum les eaux issues du procédé et les eaux de ruissellement sur les toitures, voiries et stockages.

L'eau potable sera réservée à l'usage exclusif des locaux à disposition des salariés.

Le complément à ces ressources sera assuré par un forage dont l'impact sur les nappes sera décrit par l'étude d'impact. Il n'est prévu **aucun prélèvement dans les cours d'eau superficiels**.

Les eaux usées seront rejetées après un traitement approprié :

- Les eaux usées des locaux sociaux seront traitées par une station spécifique, puis seront infiltrées sur le site après contrôle ;

- Les eaux de ruissellement sur les voiries qui n'auront pu être utilisées en fabrication et les eaux du parc à bois seront traitées par dessable, dés-huileur/débourbeur, avec un rejet dans un fossé intégré dans le bassin versant de l'Avance ;
- Les eaux de procédés seront stockées et traitées par des moyens biologiques et membranaires pour être majoritairement recyclées. Les volumes excédentaires seront rejetés dans un fossé intégré dans le bassin versant de l'Avance.

QUALITÉ DE L'AIR

Les rejets dans l'air seront de trois natures :

- **Les rejets provenant des opérations de préparation du bois, puis de criblage, ponçage et coupe des produits finis.** Lors de ces opérations, **des poussières de bois peuvent être émises.** Les zones du procédé concernées seront équipées de systèmes de ventilation qui permettront de canaliser l'air contenant les poussières. Cet air fera l'objet d'un traitement par cyclone ou par filtre à poussières suivant les ateliers. A l'issue de ce traitement, **les rejets en poussières seront très faibles et contrôlés.** Les poussières récupérées alimenteront la chaudière à biomasse comme combustible.
- **L'air issu du séchoir prévu pour les lamelles de bois.** A la sortie du séchoir, l'air peut contenir des poussières, mais aussi différents produits volatils provenant des bois en fonction de leur espèce. Pour le séchoir, un électrofiltre par voie humide sera mis en place, qui permettra de traiter dans une seule unité les poussières et les volatils. Il s'agit d'un équipement très performant qui garantira une **absence de rejet dans l'air avec impact notable.**
- **L'air extrait de la presse à chaud** qui permet la formation des panneaux à l'aide d'un liant : les émissions seront traitées par un laveur humide.

Une chaudière biomasse sera présente sur le site, mais ses rejets seront injectés après dépoussiérage dans le séchoir dont l'air sera traité comme décrit précédemment. La chaudière sera équipée de cheminées de secours en cas de fonctionnement de la chaudière avec arrêt du séchoir.

MILIEU NATUREL, FAUNE, FLORE, BIODIVERSITÉ

Le site retenu pour le projet d'implantation s'inscrit dans un territoire qui fait apparaître qualité et richesse des milieux naturels. En effet, le site est en proximité de deux Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 nommée « vallée de l'Avance et de l'Avanceot et zones humides associées » et « pinèdes à chêne liège de l'est du plateau landais ».

Deux ZNIEFF de type I apparaissent à plus de 4 km : « étangs et bois du coureau » au Nord, et « Grand Lagu et étang de la Gambe » à l'Ouest.



Figure 31 : Cartographie des ZNIEFF à proximité du site

Une zone Natura 2000, gérée par l'association SE-PANLOG 47, dite « vallée de l'Avance » suit le cours de l'Avance à 1 km à peu près de l'entrée du site.



Figure 32 : Localisation de la zone Natura 2000 à proximité du site

Les parcelles retenues pour porter le projet ont été utilisées depuis 2006 pour stocker et transformer des grumes de bois avec l'arrosage des troncs pour limiter les risques d'incendie. L'état du site en 2012 apparaît sur l'une des photos aériennes ci-dessous. On peut noter que l'essentiel des surfaces est utilisé pour le stockage de rondins (sur une surface plus vaste que le site du projet Orpinia), les bassins en eau au centre, l'exploitation industrielle en limite Nord Est.



Figure 33 : Vue aérienne du site (2012)



Figure 34 : Vue aérienne du site (2021)

La seconde photo témoigne de l'état du site proposé en 2021. On note la disparition des stockages de bois, laissant la place à des friches, le remblaiement des bassins de stockage d'eau les plus au Sud, le maintien du site industriel au Nord Est. Depuis près d'une dizaine d'année, des surfaces importantes sont en friche et ont pu ainsi être propices à l'implantation de milieux et d'espèces diverses.

Le porteur de projet fait réaliser des études et relevés permettant de décrire la situation du site en matière de milieux et de biodiversité, puis de proposer le cas échéant les adaptations de projet ou les modes de gestion possibles pour les impacts prévisibles.

La situation du site retenu pour le projet, son éloignement des zones habitées, le retrait progressif des activités industrielles et de stockage apparaissent dans le résultat des diagnostics réalisés pour SWISS KRONO.

Concernant **la flore**, du point de vue des boisements, les pousses nouvelles n'apportent que peu de diversité par rapport aux secteurs environnants et présentent ainsi peu d'enjeux, la flore apparaît réellement variées avec près de 200 espèces répertoriées, avec 8 espèces protégées dont l'agrostide élégante (protection de niveau national).

Pour ce qui concerne **la faune**, les principaux éléments peuvent être synthétisés de la manière suivante :

- Une présence avérée de nombreuses espèces d'oiseaux, dont des espèces protégées parmi lesquelles on peut citer quelques cas emblématiques pour les territoires boisés du sud-ouest, comme la pie grièche écorcheur ou la fauvette pitchou.
- Pour ce qui concerne les mammifères terrestres, la présence de la loutre a été constatée : c'est un enjeu réel pour cette espèce protégée.
- La présence d'eau sur le site a permis l'implantation des amphibiens, avec le constat de la présence de 5 espèces protégées dont par exemple le triton palmé et surtout le crapaud calamite.
- Les reptiles sont également présents sur la zone d'étude, qui sont tous protégés. Une tortue (la cistude d'Europe) a également été observée.
- Les insectes sont nombreux sur le site, mais un seul papillon (le fadet des laiches) fait l'objet d'une protection.

Dans une **démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser)**, le porteur du projet a ainsi intégré dès que possible dans ses études la réalité d'enjeux réels pour la biodiversité sur le site prévu pour l'implantation. Comme la réglementation le lui demande, il a mis en œuvre de nombreux moyens pour proposer une démarche prenant en compte :

- L'évaluation des impacts bruts du projet (impacts si aucune mesure n'était mise en œuvre par le porteur de projet) ;
- La recherche des impacts évitables par la mise en place de mesures d'évitement ;
- La description des impacts résiduels après mise en place des mesures de réduction sur les impacts non évitables ;
- Et enfin la mise en œuvre de mesures de compensation pour les impacts résiduels. Il s'agit alors d'apporter une contrepartie aux effets négatifs que le projet n'a pu ni éviter, ni réduire.

GESTION DES DÉCHETS

Les coproduits qui seront produits de manière significative lors du fonctionnement du projet seront constitués pour l'essentiel de **poussières de bois et d'écorces**.

En dehors de ces coproduits, le site produira des déchets classiques pour un site industriel de cette taille, et ce en quantités relativement faibles. Parmi les productions les plus importantes on trouvera :

- Des huiles liées à l'entretien mécanique d'installations et d'engins de manutention : elles seront stockées de manière adaptée puis orientées vers des filières de régénération ;
- Des boues provenant des unités de traitement des eaux : elles seront évacuées vers des filières réglementées pour y être traitées ;
- Des cendres produites par la chaudière : elles seront valorisées autant que possible, et traitées en filières spécialisées pour le résiduel.

L'ÉNERGIE

L'énergie nécessaire au fonctionnement des installations sera apportée par deux sources :

- Une chaudière biomasse de 68 MW dont le combustible principal sera constitué de granulés de bois, ce qui permettra de réintégrer directement dans le process industriel des co-produits de l'usine Orpinia, dans une logique d'économie circulaire ;
- Le réseau électrique : le projet intégrera le raccordement sur 26 km du site par RTE d'une ligne enterrée exploitée à 63 000 Volts à partir du poste de Nérac. Le câble dédié à l'usine sera entièrement enterré et suivra autant que possible les voies de circulation existante afin de minimiser les travaux et les impacts fonciers.

Par ces choix énergétiques, comme par la situation géographique de l'implantation, la production d'OSB sur le site Orpinia pourra faire valoir **un bilan carbone relativement réduit** qui sera présenté dans l'étude d'impact consultable lors de l'enquête publique.

Les porteurs du projet étudient également la possibilité de **compléter leur approvisionnement par le déploiement de solutions de production photovoltaïque** sur le foncier disponible.

Si les études et réflexions se poursuivent, le porteur du projet s'est d'ores et déjà engagé à **éviter les impacts sur les espèces à fort enjeu**. A titre d'exemples, quelques mesures d'évitement déjà retenues peuvent être citées :

- Le choix des périodes de débroussaillage, afin d'éviter la présence d'espèces protégées d'oiseaux ;
- Le non-terrassement d'une zone sur laquelle a été mise en évidence la présence d'un papillon protégé (le fadet des laiches) ;
- L'évitement de la mare en extrême sud du site dans laquelle la cistude et le triton ont été aperçus.

De la même manière, de nombreuses propositions, encore à l'étude, ont été proposées par SWISS KRONO pour **réduire les impacts** qui n'auront pu être évités. On peut d'ores et déjà citer, à titre d'exemple :

- L'engagement d'éviter les travaux nocturnes durant les périodes où ils sont susceptibles de perturber l'activité des chauve-souris ;
- La mise en place de clôtures spécifiques durant la phase de travaux pour protéger les sites de reproduction des amphibiens, en évitant que les individus puissent se déplacer vers les zones à risques de présence d'engins ;
- Le prélèvement et le déplacement d'individus avant les travaux les plus impactants sur les zones en eau.

Malgré les efforts cités ci-dessus, SWISS KRONO fait d'ores et déjà état d'impacts résiduels potentiels nécessitant le dimensionnement de **mesures de compensation**, qui pourront concerner la loutre, mais également diverses espèces d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles. Ce sera également le cas pour les espèces florale à fort enjeu. Parmi les mesures de compensation d'ores et déjà prévues, il peut être cité :

- La création de 2,5 km linéaires de haies d'une largeur de 5 m, qui permettront de nourrir et de donner refuge aux oiseaux dérangés par le projet ;
- La mise en place de l'ordre de 3 hectares de prairies naturelles ;
- La création d'une zone de vie nouvelle pour les amphibiens, ainsi que d'un réseau de mares et de gîtes d'hivernage ;
- La création de pierriers pour les reptiles ;
- La création d'une zone humide pour accueillir la loutre d'Europe.

Les coûts d'acquisition des fonciers nécessaires, d'investissement pour les moyens décrits, puis de suivi dans le temps de la réalisation et du bon fonctionnement seront à la charge de SWISS KRONO.

Un point d'étape de cette expertise écologique pourra être présenté lors de la concertation.



Zoom sur...

Les interactions d'une liaison électrique souterraine avec son environnement

S'agissant d'une liaison souterraine, les effets seront en grande majorité « temporaires » puisqu'ils interviendront lors de la réalisation des travaux. À cela, s'ajouteront des contraintes techniques non négligeables détaillées ci-dessous.

Effets « temporaires » liés à la phase travaux

La phase de construction des ouvrages induit inévitablement des impacts : les travaux engendrent des nuisances pour les riverains et les personnes fréquentant le secteur concerné (bruit, poussière, circulation d'engins, ouverture de tranchée, perturbation de la circulation...). Ces nuisances sont temporaires et proportionnelles à la sensibilité de l'environnement local. Il est donc important d'intégrer dans les critères de recherche d'un fuseau, les secteurs à enjeux afin de limiter ces impacts.

Concernant l'agriculture, un barème d'indemnisation des dégâts instantanés aux cultures est appliqué en cas de dégâts constatés à la suite des travaux, conformément aux accords passés entre RTE, Enedis, l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) et le SERCE (Syndicat des entreprises de génie électriques et climatiques). Une fois la liaison électrique mise en place et les terres végétales préalablement triées et redispesées, les sols sont à nouveau cultivables.

Effets « permanents » liés à la présence de l'ouvrage

Une fois les travaux réalisés, les impacts en phase d'exploitation du raccordement seront limités puisque **la liaison est enterrée et entièrement invisible**. Dans le cas d'une liaison souterraine, l'unique impact permanent est lié à sa présence. Il est en effet nécessaire de maintenir une accessibilité en cas d'une éventuelle avarie, ce qui implique de laisser le sol libre de tout obstacle en surface. De ce fait, l'implantation d'un ouvrage souterrain est incompatible avec la plantation d'arbres aux racines profondes et la réalisation de constructions à l'aplomb de la ligne. Cette contrainte est matérialisée par l'instauration d'une servitude « gelant » une bande large de 2,50 mètres de part et d'autre de l'axe de chaque liaison, dite servitude « non aedificandi et non sylvandi »²⁷.



La démarche Eviter - Réduire- Compenser

Cette démarche a pour objectif de limiter les impacts négatifs potentiels liés aux travaux. Pour ce faire, des inventaires environnementaux seront réalisés. Si des espèces protégées étaient identifiées et si l'évitement n'était pas possible, des mesures particulières seraient prises comme la limitation des emprises chantier, le balisage et la protection des zones sensibles (mares, fossés, zones humides, etc.), ou l'adaptation du calendrier des travaux (par exemple, intervention en dehors des périodes de floraison d'espèces exotiques envahissantes pour éviter leur propagation).

27

Ces deux locutions latines désignent une servitude où la construction est interdite (non aedificandi) et où la plantation d'arbres de hautes tiges est interdite également (non sylvandi).

Les incidences potentielles sur le cadre de vie

INCIDENCES SUR LE TRAFIC ROUTIER

Le site est situé en bordure de la D8, qui permettra une desserte directe des futures installations Orpinia jusqu'au réseau autoroutier. Il s'agit d'une route fréquentée à toutes périodes (de l'ordre de 1000 à 1300 véhicules par jour dans chaque sens de circulation hors saison), avec des pointes d'utilisation lors de la période estivale (jusqu'à 2000 à 2200 véhicules par jour dans chaque sens au mois d'août).

Le fonctionnement du projet Orpinia pourra générer à l'entrée du site (entrant ou sortant) un trafic de l'ordre de 260 poids lourds par jour, avec une pointe un peu supérieure à 30 poids lourds par heure.

Ce trafic se répartira approximativement de la manière suivante :

- Approvisionnement en matières premières : 190 camions par jour
 - 175 camions pour la ressource en bois (50% résineux, 30% feuillus, 20% bois recyclés)
 - 15 camions pour les approvisionnements divers
- Acheminement des produits finis : 70 camions par jour.

Les véhicules légers pourront représenter de l'ordre de 150 passages par jour.

Au total, **le trafic supplémentaire généré par le projet sur la D8 est de l'ordre de 10%** dans chaque sens de circulation. Cet accroissement est compatible avec la capacité et le statut de la D8 qui, par ailleurs, fera l'objet d'un aménagement spécifique facilitant et sécurisant l'entrée sur le site du projet Orpinia.

Il faut également préciser que le trafic lié à la future usine Orpinia viendra se substituer au trafic induit par le site actuel de stockage et de transformation du bois de tempête, dont l'activité entre 2010 et 2021 avait nécessité plusieurs centaines de poids-lourds par jour.

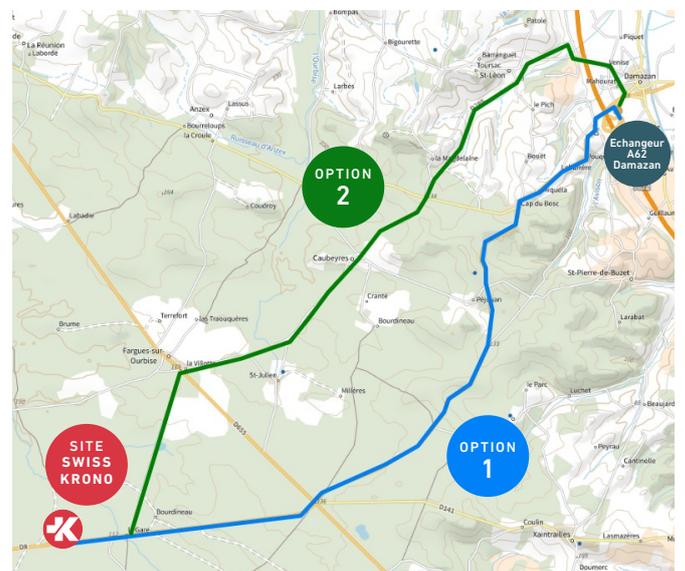
Les approvisionnements en bois et les expéditions de produits finis s'effectueront selon des parcours routiers parfaitement définis, évitant tous points de sensibilité dans les communes concernées.

L'ensemble du trafic proviendra ou rejoindra l'autoroute A65 au niveau de l'aire du cœur d'Aquitaine (Captieux) ou l'autoroute A62 au niveau du péage de Damazan. Avec les informations disponibles à ce jour, la répartition du trafic poids lourds entre le trajet Est (vers A62) et le trajet Ouest (A65) est la suivante :

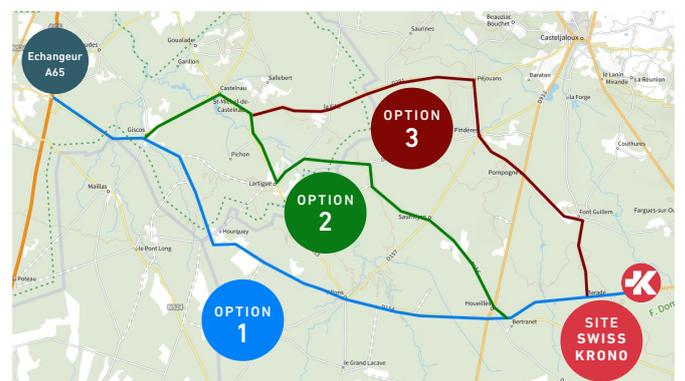
- Trajet Est : de l'ordre de 110 camions par jour (35 de produits finis, 75 de matières premières),
- Trajet Ouest : de l'ordre de 150 camions par jour (35 de produits finis, 115 de matières premières).

Les trajets définitifs Est et Ouest seront définis avec les acteurs locaux de manière à limiter les impacts et optimiser la sécurité des riverains.

Deux options ont été à ce jour étudiées pour le trajet Est :



Trois options ont été à ce jour étudiées pour le trajet Ouest :



En complément de la voie routière, SWISS KRONO a initié une réflexion sur l'approvisionnement et les expéditions par **voie ferroviaire**, en utilisant la gare de fret de Tonneins située à une vingtaine de kilomètres du site, notamment pour la livraison des colles utilisées dans le process. Le recours au transit ferroviaire permettra ainsi d'améliorer l'impact environnemental global du projet.

NUISANCES SONORES

Le site du projet est éloigné des zones d'habitat. **Une étude acoustique** est toutefois en cours de réalisation et sera produite dans le cadre de l'étude d'impact.

En anticipation de ces résultats, le projet prévoit l'intégration des activités potentiellement émettrices de nuisances sonores au sein des bâtiments. Lorsque cela ne serait pas possible, des moyens de réduction des nuisances sonores seront recherchés.

Des moyens complémentaires pourront être dimensionnés en fonction des résultats de l'étude acoustique, qu'il s'agisse de préserver les zones habitées ou la tranquillité de la faune.

INTÉGRATION PAYSAGÈRE

Le site du projet n'est visible qu'à partir de points de vue proches situés sur la D8. Des aménagements de l'entrée du site permettront une intégration sans difficulté au paysage local.

NUISANCES OLFACTIVES

Il n'est pas attendu de génération importante d'odeurs dans le cadre du fonctionnement du projet.

L'intégration du projet dans son environnement

LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DU CHANTIER

Le porteur du projet prévoit toutes les dispositions utiles pour s'assurer de la propreté des voies publiques durant la phase de chantier qui pourrait durer 12 mois.

Les terrains du projet seront clôturés dès le démarrage du chantier. Dès que les voiries seront réalisées, les eaux pluviales récupérées seront traitées sur un séparateur à hydrocarbure avant infiltration.

Le chantier sera équipé de sanitaires autonomes qui ne provoqueront donc aucun rejet. Le chantier sera équipé d'un lave-roues pour les camions et engins. Aucun entretien mécanique des engins ne sera réalisé sur site.

Durant le chantier, tous les produits liquides (huile de décoffrage de béton par exemple) seront stockés sur une aire étanche avec récupération des égouttures.

Le brûlage à l'air libre sera interdit sur le chantier, et, d'une manière générale, toutes les précautions seront prises pour éviter l'envol significatif de poussières.

Enfin, un système de tri sélectif des déchets sera mis en place durant le chantier.

LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le projet fera l'objet d'**un suivi rigoureux de l'installation et de ses émissions**, afin de prévenir tout potentiel impact sur l'environnement et la santé :

- **La surveillance des rejets eau/air** est une mesure obligatoire dont les modalités sont définies par les arrêtés préfectoraux d'autorisation. Ils déterminent les paramètres à suivre, les conditions de prélèvements et d'analyse et la fréquence de suivi. En complément de l'autosurveillance qui sera faite par l'exploitant, des contrôles seront réalisés par des organismes extérieurs conformément à la fréquence prescrite dans les arrêtés préfectoraux. Des contrôles inopinés diligentés par les services de l'État pourront aussi être réalisés à tout moment.
- **Le contrôle des rejets aqueux** vise à mesurer les différents types de rejets, et à déterminer leur conformité au regard des exigences fixées par les services de l'état.

LA GESTION DU RISQUE INCENDIE

La matière première et les produits finis seront composés de bois sous différentes formes. Le risque incendie est donc à considérer, d'autant que le site s'inscrit dans un paysage forestier continu.

Le porteur de projet est très expérimenté dans la gestion de ce type de site, et dispose donc d'analyses opérationnelles longues des **moyens de prévention et de défense contre les incendies**. La prévention des incendies fait également partie de la culture de l'entreprise SWISS KRONO et de ses salariés.

Par ailleurs, un travail de détail est mené avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) afin de confronter les analyses et d'organiser les moyens.

La prévention du risque d'incendie est intégrée à chaque étape du procédé, et fera l'objet de la mise en œuvre de technologies éprouvées (sprinklage, cellules béton, gestion des surpressions éventuelles,...). Dans le cadre de la prévention, le stockage des rondins de bois sera par exemple divisé en cellules bétonnées afin de réduire les risques de propagation en cas de départ d'incendie.

Le projet Orpinia disposera de nombreux moyens de défense en cas de survenue d'un incendie sur ses installations :

- **Importants stockages d'eau** pour réserves incendie (2 000 m³) ;
- Création à partir des réserves d'un **réseau incendie armé sous pression** pour alimenter le maillage de poteaux incendie sur le site ;
- **Sprinklage de tous les bâtiments et équipements** de moyens de défense sous forme de lances incendie et extincteurs ;
- **Aménagement d'une voie carrossable** sur toute la périphérie du site afin de permettre aux véhicules de secours ou aux moyens internes de défendre tous les points du site.

Une zone de débroussaillage sera également mise en place sur 50 mètres tout autour du site, complétée par un recul minimal de 12 mètres des limites de propriété pour tous les bâtiments et stockages.

Des simulations ont été réalisées en prenant en compte l'ensemble de ces dispositions. Elles montrent que la survenue d'un incendie est très peu probable, que les moyens de défense sont bien proportionnés, et que **les effets éventuels seront circonscrits à l'intérieur du site Orpinia**.

La prévention du risque incendie et sa maîtrise en cas de survenue sera au cœur de la gestion interne du site, mais aussi des collaborations avec les services publics locaux.

Enfin, des exercices réguliers seront menés en engageant les moyens internes et les secours externes.



ANNEXES

Liste des abréviations

- **AE** : Aire d'Étude
- **APCA** : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
- **CET** : Contribution économique territoriale
- **CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises
- **CNDP** : Commission Nationale du Débat Public
- **CO₂** : Dioxyde de carbone
- **CVAE** : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- **DDAE** : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **FMI** : Fuseau de Moindre Impact
- **FNSEA** : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- **ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- **IGN** : Institution national de l'information géographique et forestière
- **MDF** *Medium Density Fireboard*, en français : Panneau de bois de densité moyenne
- **OSB** : *Oriented Strand Board*, en français : Panneau de lamelles orientées
- **PEHD** : Polyéthylène Haute Densité
- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **PMDI** : *Polymeres Diphenylmethane Diisocyanate*, en français : Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé
- **PTF** : Proposition Technique et Financière
- **PVC** : *PolyVinyl Chloride*, en français : Polychlorure de vinyle
- **RE2020** : Règlementation Environnementale 2020
- **RTE** : Réseau de transport d'électricité
- **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **SGPE** : Secrétariat Général à la Planification Écologique
- **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Lexique

- **Balance commerciale** : La balance commerciale représente la différence entre la valeur des exportations et des importations de biens.
- **Bilan carbone** : Outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, devant tenir compte de l'énergie primaire et de l'énergie finale de ces produits et services.
- **Bois d'industrie** : Il s'agit de bois de petite dimension, inutilisable en bois d'œuvre mais pouvant être valorisé selon d'autres utilisations industrielles : panneaux de particules, papier, carton, etc.
- **Bois d'œuvre** : Il s'agit du bois destiné aux usages nobles de la filière bois (sciage, déroulage, tranchage, etc), utilisé après transformation comme matériau de construction. Le bois d'œuvre est tiré du fût des arbres, c'est-à-dire de la partie la plus importante et la mieux conformée.
- **Captage de carbone** : La captage de carbone consiste à stocker le dioxyde de carbone dans un réservoir afin de limiter la contribution de ce gaz au réchauffement climatique. Il s'agit d'un procédé à émissions négatives, qui peut être naturel ou industriel.
- **Chaufferie biomasse** : Chaufferie permettant la production de chaleur en utilisant des matières organiques végétales (bois ou dérivés du bois) comme combustible, en substitution d'énergies fossiles. L'énergie issue de la biomasse est la principale source d'énergie renouvelable en France.
- **Coproduit** : Produit annexe d'un processus industriel, dont la fabrication n'est pas directement recherchée mais qui peut être valorisé économiquement.
- **Déchets de bois** : Les déchets de bois sont issus des sous-produits de l'exploitation forestière, des activités de la transformation du bois et de la filière « mobilier ». Ils sont composés majoritairement de fibres de cellules.
- **Éclaircie** : Il s'agit d'une opération pratiquée en sylviculture consistant à éliminer une partie d'un peuplement forestier au sein d'une parcelle dans le but de permettre le bon développement des meilleurs arbres.
- **Économie circulaire** : L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Ce modèle repose sur de nouveaux modes de conception, production et consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.
- **Enquête publique** : L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Elle doit permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information avant de prendre une décision. L'enquête publique est menée par un commissaire-enquêteur désigné, selon le cas, par le président du Tribunal administratif ou par le préfet territorialement compétent.
- **Étude d'impact** : Étude d'incidence d'un projet sur l'environnement.
- **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** : Installation dont l'exploitation est réglementée du fait des dangers ou des inconvénients qu'elle peut présenter.
- **Gaz à effet de serre** : Les gaz à effet de serre sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi au phénomène d'« effet de serre ». L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre, et notamment le dioxyde de carbone (CO₂), est un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique.
- **Matériaux biosourcés** : Matériaux produits à partir de matières biologiques et renouvelables, comme les matières végétales. Ils peuvent être utilisés comme matière première dans des produits de construction ou directement comme matériau de construction dans un bâtiment.
- **Matière première** : Matériau naturel brut, extrait ou produit directement par la nature. C'est une matière non transformée.
- **Mégawatt (MW)** : Le watt est l'unité internationale de puissance énergétique, qui désigne la capacité de production d'une installation électrique.
- **Ripisylves** : Il s'agit des formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve.
- **Sprinklage** : Installation d'extinction incendie par arrosage automatique d'eau sous l'influence de la chaleur.
- **Sylviculture** : Ensemble des activités d'entretien des forêts en vue de leur exploitation commerciale, tout en assurant leur conservation et leur régénération.
- **Tonne sèche** : Par opposition à une **tonne verte**, se dit de la masse de bois après séchage, lorsqu'on en a retiré l'eau.

Index des illustrations

Figure 1 : Les produits SWISS KRONO 7		Figure 18 : Panneau de bois de lamelles orientées (OSB)	35
Figure 2 : SWISS KRONO au sein de la chaîne de valeur de la filière bois	8	Figure 19 : Les besoins d'approvisionnement du projet Orpinia, par type de bois	38
Figure 3: La position de RTE au sein du paysage électrique	9	Figure 20 : Plan de coupe d'un câble conducteur	39
Figure 4 : Le réseau de transport d'électricité autour du site SWISS KRONO	10	Figure 21 : Composition d'une chambre de jonction	40
Figure 5 : Taux de boisement des départements - Extrait de l'inventaire forestier IGN 2022	19	Figure 22 : Plan de coupe d'une tranchée	40
Figure 6 : Répartition de la composition des peuplements en France métropolitaine	20	Figure 23 : Schéma de pose d'un fourreau PEHD	40
Figure 7 : Les peuplements de la forêt en Nouvelle-Aquitaine – IGN – années de référence de l'inventaire : 2015 à 2019	20	Figure 24 : Schéma de pose d'un fourreau PVC	41
Figure 8 : Les différents types de transformation du bois	21	Figure 25 : Aire d'étude envisagée pour la liaison souterraine RTE	42
Figure 9 : Importations et exportations de la filière forêt-bois française (2016)	22	Figure 26 : Fuseaux envisagés pour la liaison souterraine RTE	43
Figure 10 : Les emplois salariés dans la filière forêt-bois en 2017	23	Figure 27: Variantes proposées pour le fuseau sud de la liaison souterraine RTE	44
Figure 11 : Photographie d'un gemmeur en train de récolter la résine	24	Figure 28 : La procédure de demande d'autorisation environnementale	49
Figure 12 : Évolution du volume de bois total durant les 30 dernières années – Memento IGN 2023	26	Figure 29 : Situation du site Orpinia vis-à-vis des zones agglomérées les plus proches	50
Figure 13 : Les chiffres-clés de la construction bois	28	Figure 30 : Situation du site Orpinia vis-à-vis des habitations isolées les plus proches	50
Figure 14 : L'OSB et ses applications	29	Figure 31 : Cartographie des ZNIEFF à proximité du site	52
Figure 15 : Évolution des volumes de ventes d'OSB en France par SWISS KRONO SAS	30	Figure 32 : Localisation de la zone Natura 2000 à proximité du site	52
Figure 16 : Implantation prévue du projet Orpinia (Source : Scan 25, IGN)	32	Figure 33 : Vue aérienne du site (2012)	53
Figure 17 : Vue aérienne du site d'implantation (Source : BD ORTHO 2021, IGN)	33	Figure 34: Vue aérienne du site (2021)	53

La filière Forêt-Bois-Papier, un secteur essentiel en Nouvelle-Aquitaine

NOTRE FORÊT CONTINUE DE S'ÉTENDRE

1 Première région en superficie forestière

2,86 millions d'ha
Soit **34 %** du territoire régional

Elle se compose, en surface, de :

- 60 % de feuillus** : Chêne, Châtaignier, Hêtre, Peuplier
- 40 % de résineux** : Pin maritime, Douglas, Sapin, Épicéa

92 % de la forêt est privée. 1 personne sur 10 est propriétaire forestier.

UN ARBRE EN CROISSANCE ABSORBE DU CO₂ ET LE TRANSFORME EN O₂

UNE RÉCOLTE 100% VALORISÉE

10 000 000 m³ de bois récoltés

ON PRÉLÈVE MOINS DE BOIS QUE LA FORÊT N'EN PRODUIT NATURELLEMENT

- 50 % Bois d'œuvre** (grumes & billons)
- 40 % Bois d'industrie** (petits bois)
- 10 % Bois d'énergie** (bûches & plaquettes)

1^{ère} transformation : Sciage, Trituration, Broyage

2^e transformation : (Illustrations de produits finis)

La filière FORÊT BOIS PAPIER un secteur essentiel en Nouvelle-Aquitaine

NOTRE RÉGION, LEADER DANS LA TRANSFORMATION DU BOIS

7 secteurs d'activité

- Récolte du bois
- Scieries
- Emballage/merranderie/tonnellerie
- Papier/Panneaux
- Ameublement/Agencement
- Construction Bois
- Commerce et négoce du bois

1 890 000 m³ de bois sciés

À L'IMAGE DES FORÊTS, LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE SONT NOMBREUX ET DIVERSIFIÉS

LE BOIS EST À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

Peuplier emballages légers (cagettes), contreplaqué...	Pin maritime palettes, décoration, (parquets, terrasses, bardages), chimie...	Douglas Sapin Épicéa et autres résineux construction (bardages, terrasses), décoration, emballages...	Chêne Châtaignier Hêtre et autres feuillus tonneaux, construction, traverses, parquets, piquets, meubles...
--	---	---	---

PAPIERS, CARTONS, PANNEAUX

UNE FILIÈRE, CRÉATRICE DE VALEURS

7 800 établissements employeurs

3^e EMPLOYEUR DU SECTEUR INDUSTRIEL RÉGIONAL

près de **59 000** salariés & **9,7 Mds €** Chiffre d'affaires total

DES EMPLOIS LOCAUX, AU CŒUR DE NOS TERRITOIRES RURAUX

LA FORMATION ET L'INNOVATION, UN ENJEU RÉGIONAL MAJEUR

77 établissements de formation

XYLOFUTUR 1^{er} pôle de compétitivité au rayonnement national

FCBA Un institut technologique spécialisé

Du CAP au Bac+8

Sources : IGN 2022 - Campagne 2017-2021 - EAB 2021 - Mémento emploi agricole en Nouvelle-Aquitaine 2022 (données 2019). Observatoire Fibola NA (Cap Métière) - SIRENE 2020 - URSSAF ACOSS 2020 - MSA 2020 - Banque de France sur données 2019 des entreprises dont CA > 750 M€.

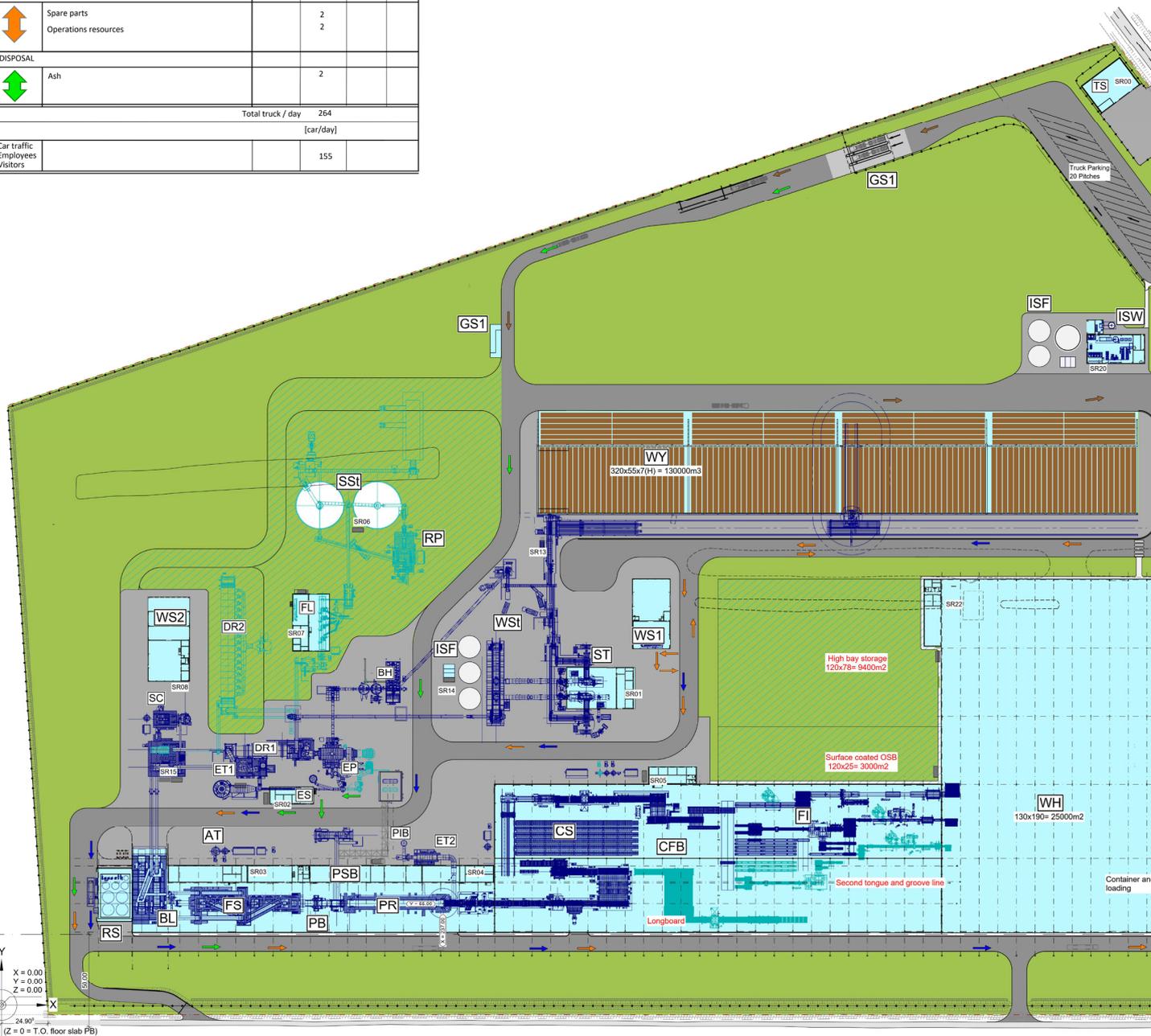
Liste des textes réglementaires

- **Article R. 181-13 du Code de l'environnement :**
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042087579
- **Article L. 121-8-II du Code de l'environnement :**
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036671255/2023-04-24
- **Décret n°2002-1187 du 12 septembre 2002 portant publication de la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (convention d'Aarhus du 25 juin 1998) :**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000414579>
- **Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite « Loi ELAN ») :**
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037639478>
- **Charte de l'environnement :**
<https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/charte-de-l-environnement>
- **Circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (dite « Circulaire Fontaine ») :**
<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/26580>



Plan détaillé des futures installations

#	COLOR CODE	DESCRIPTION	QUANTITY	TRANSPORTS			
1.0	Wood		[t/d]	[truck/day]	[truck/h]	[truck/h a peak]	
1.1.	↑ ↓	Wood	1733	116	8	12	
1.2.		Wood delivery for OSB top layer production (Logs)	1733				
1.3.		Storage of the logs with gantry crane and by self-unloader	738	62	4		
1.4.		Storage of the recycling or sawmill waste by self-unloader or Sennebogen	738				
2.0.	CHEMICALS		[t/day]				
2.1.	↑ ↓	PMDI glue supplied with truck tank container	66	3			
2.2.		Emulsion supplied with truck tank container	50	2			
2.3.		Hardener supplied with truck tank container	20	1			
2.4.		Release agents, additives	20	1			
3.0.	OSB FINISHED PRODUCT						
3.1.	↑ ↓	OSB boards	2546	73	5	8	
4.0.	OPERATION RESOURCES, SPARE PARTS						
4.1.	↑ ↓	Spare parts		2			
4.2.		Operations resources		2			
5.0.	DISPOSAL						
5.1.	↑ ↓	Ash		2			
				Total truck / day	264		
					[car/day]		
6.0.	Car traffic			155			
6.1.	Employees						
6.2.	Visitors						

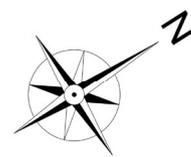




Seq. No.	Abbr.	Subproject Name:
000	OA	Overarching
010	WY	Wood Yard
020	ST	Strander
030	WSI	Wet Strand Storage
050	FL	Flaker Line
060	SSt	Silo Storage
070	RP	Recycling Plant
080	BH	Biomass Handling
090	ES	Energy Plant Supply
100	EP	Energy Plant
110	DR1	Dryer 1
120	DR2	Dryer 2
130	ET1	Exhaust Air Treatment 1
140	SC	Screening
150	BL	Blending
160	RS	Resin storage
170	PB	Production Building
180	FS	Forming Station
190	PR	Press
200	PSB	Production Supply Building
210	ET2	Exhaust Air Treatment 2

Seq. No.	Abbr.	Subproject Name:
220	CFB	Cooling and Finishing Building
230	CS	Cooling and Stacking
240	FI	Finishing/Post processing
250	WH	Ware House
300	TS	Transformer Station
310	AT	Air Technology
320	PIB	Pipe and Cable Racks
330	GS	Gate / Scale
340	WS	Workshop
350	SB	Social Building
360	AO	Administration Office
	ISX	Infrastructure
400	ISE	Electricity
410	ISW	Water
420	ISC	Compressed Air
430	ISL	Lighting
440	ISF	Fire Protection
450	ISR	Roads, paved Areas
460	IST	Thermal Oil
470	ISH	HVAC - Heating / Ventilation / Air Conditioning

		incl. RP / SSt / FL
	Buildings construction	59.680,00 m ² / 60.280,00 m ²
	WY area	17.600,00 m ² / 17.600,00 m ²
	Road existing	
	Road concrete construction	2.110,00 m ² / 2.110,00 m ²
	Roads / paved surfaces asphalt construction	80.425,00 m ² / 96.570,00 m ²
	grass area	186.305,00 m ² / 167.170,00 m ²
	property outlines (Entire lot area)	355.180,00 m ² / 355.180,00 m ²
	Factory fence	



- Extension Steps**
- Longboard
 - Surface coated OSB
 - High bay storage
 - Second tongue and groove line
 - Showroom + Administration
 - Strander Line
 - Belt Dryer
 - Mat preheating

INDEX	DATUM	NAMME	ERGÄNZUNG / ÄNDERUNG
a	06.03.2024	SM	Property exits adjusted, buildings and plant installation in the SSt, RP and FL areas moved
g	27.02.2024	SM	Property entrance moved / Area data adjusted
c	26.02.2024	SM	Property boundaries changed in accordance with the surveyor's specifications / Area dimensions, roads and parking spaces adjusted accordingly / current plant layout adopted
b	14.03.2024	SM	Final layout changes, GS3 and GS4 added, position of TS, ISW, ISF changed
a	15.12.2023	SM	According to the meeting on 15-12-2023: ISW-load access improved, ISW - on hold
...	13.12.2023	IN	Plan E33 + Plan E3 (revision 27) / Drawing E33 replaced drawing E3 (revision 27)

INGENIEURBÜRO DANNENBERG
 47226 Duisburg • Friedrich-Ebert-Str. 38 • Tel.: 02065 / 3066 - 0, Fax: +50 • www.ing-dannenberg.de

BAUHERR: **SWISS KRONO**

PROJEKT: **ORPINIA - new production line - OA - Overarching**

BAUTEIL / DARSTELLUNG: **AREA PLAN I Area plan for all extension possibilities**

KI_2303_OA_IBD_00_E33_05

PROJEKTNR.	DATUM	GEZEICHNET	GEPRÜFT	MASSSTAB	GEBAUDE	ZEICHNUNG NR.	INDEX
52.20	14.12.23	SM		1 : 1000	OA	E33	e



2concert - Juillet 2024

CONTACT CONCERTATION

info@2concert.fr

www.concertation-projet-orpinia.fr

